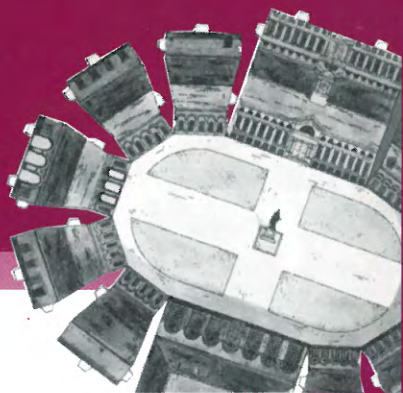




Bulletin Trimestriel de l'asbl
**PATRIMOINE INDUSTRIEL
WALLONIE-BRUXELLES**

N° 32 - SEPTEMBRE 1995

Bureau de dépôts: Le Rœulx



Journées du patrimoine et après?

Actes du
Séminaire PIWB - ICOMOS

NUMÉRO SPÉCIAL

Samedi 25 mars 1995

Région wallonne / Division des Monuments, Sites et Fouilles



ACTES DU SÉMINAIRE

«Les journées du Patrimoine (industriel).
Et après... ?»



**Organisé par P.I.W.B. (Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles)
et ICOMOS (International Council Of Monuments and Sites)
Wallonie-Bruxelles**

Le samedi 25 mars 1995
à l'Arsenal de NAMUR

L'association «Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles» a, au cours de ses dix premières années d'existence, participé activement à l'organisation de quatre grandes confrontations concernant sa sphère d'activités: le colloque consacré à «Patrimoine industriel et technique ancienne de la Belgique» en 1985, celui sur la «Reconversion des sites industriels désaffectés» en 1987, le congrès mondial du TICCIH en 1990 et enfin le séminaire dont le présent numéro spécial publie les actes, relatifs aux Journées du Patrimoine axées en septembre 1994, sur l'industrie. Soucieuse d'évoluer avec les préoccupations de son temps, notre association a notamment pour ambition de façonner les courants d'opinion qui jalonnent le développement du concept d'«archéologie industrielle». En plaçant le Patrimoine industriel en point de mire de sa manifestation annuelle de 1994, les pouvoirs publics lui ont non seulement octroyé ses lettres de noblesse, mais il l'ont véritablement popularisé de façon pratique et concrète. Ainsi, un pas significatif a été franchi. Encore fallait-il en tirer les enseignements, pour que ce mouvement se perpétue. C'était là le but du présent colloque...

LA RÉDACTION

Sommaire

Introduction	5
Jean DEFER	
<i>L'archéologie industrielle: un concept en évolution</i>	7
André MATTHYS	
<i>La politique du patrimoine en région wallonne</i>	11
Jean BARTHÉLÉMY	
<i>Philosophie de la reconversion</i>	18
Louis BERGERON	
<i>Le patrimoine industriel européen aujourd'hui</i>	24
Nicole PLUMIER-LAGUESSE	
<i>Les journées du patrimoine en Wallonie: un bilan, des perspectives ..</i>	29
SYNTHÈSE DES TABLES RONDES	
Table ronde n°1: <i>Mise en œuvre d'une première action en faveur du site à protéger</i>	35
Table ronde n°2: <i>Direction, protection, conservation</i>	37
Table ronde n°3: <i>Financement de la conservation - restauration</i>	44
Table ronde n°4: <i>Mise en valeur, promotion, gestion</i>	51
Table ronde n°5: <i>Des itinéraires pour une sensibilisation au patrimoine industriel</i>	55
Jean BARTHÉLÉMY	
<i>Conclusions générales</i>	61

Introduction

**par le Professeur Jean BARTHELEMY,
Président d'ICOMOS Wallonie-Bruxelles**

C'est pour moi un honneur et un vrai plaisir de vous accueillir nombreux pour la journée d'études qu'en association avec l'A.S.B.L. Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles, l'ICOMOS a voulu proposer en ces premiers jours de printemps.

Si Monsieur DEFER, Président du P.I.W.B., m'a laissé le privilège de cette courte introduction, c'est qu'ayant une communication substantielle à vous faire, il a préféré pouvoir y consacrer tout son temps.

Dans quelles conditions et grâce à quels moyens peut-on conserver la mémoire de notre passé industriel?

Telle est la question que très naturellement nous nous sommes posée après l'incontestable succès des journées du patrimoine de 1994. Rappelons-nous qu'après les parcs et les jardins, le choix du patrimoine industriel comme fil conducteur des journées constituait un véritable défi. D'aucuns craignaient qu'inviter les citoyens wallons, non à une aimable escapade touristique, mais à la découverte d'un passé récent d'où surgissent autant d'images de peines et de douleurs que de fierté, était risqué.

La preuve nous a été donnée que ces appréhensions n'étaient pas fondées. En quelques années, la manière d'appréhender collectivement le patrimoine a bien changé dans nos régions; à l'engouement bien compréhensible que suscitent spontanément l'ancienneté historique et la magnificence architecturale succède une prise de conscience de la nécessité de garder les traces de tout notre passé.

Pour tous les professionnels de la restauration et de la réhabilitation, cette constatation ne peut que nous réjouir. Elle fournit, en effet, la légitimité démocratique de notre action ... et ce n'est pas rien. Sans doute est-ce là l'un des mérites les plus concrets des journées du patrimoine.

Corollairement, la confirmation de l'intérêt porté par les citoyens envers le patrimoine industriel pose de nouvelles exigences scientifiques et professionnelles. Encouragé dans nos intentions et dans nos efforts, ce sont de nouveaux devoirs qui nous attendent :

- analyse des critères d'évaluation de ce patrimoine particulier;
- réalisation ou actualisation des inventaires;
- renforcement des moyens de sauvegarde;

- définition des zones de protection;
- mise à jour de nouvelles affectations;
- révision de certaines procédures juridiques et administratives;
- élaboration de méthodologies architecturales adaptées;
- recherche de financement.

Une problématique aussi complexe et aussi riche méritait bien de réunir des hommes du terrain, fervents défenseurs du patrimoine ou professionnels confrontés aux problèmes quotidiens de la sauvegarde.

Que de ces débats, puissent surgir quelques idées novatrices; qu'au départ de notre rencontre, puissent se nouer des contacts humains fructueux en faveur de notre patrimoine; c'est le vœu que je forme en ce matin de printemps ... sous la vénérable charpente d'un patrimoine architectural très heureusement revitalisé.

L'archéologie industrielle : un concept en évolution

par Jean DEFER, Président de P.I.W.B.

L'expression « Archéologie Industrielle » a été utilisée pour la première fois, semble-t-il, par SOUSA VITERBO dans son étude sur les anciens moulins portugais en 1896. En Belgique, M. EVRARD, Secrétaire général des « Conduites d'eau » à LIEGE, reprend ce concept en 1948 dans son étude sur son entreprise « Histoire de l'Usine des Vennes » et, en 1950, dans son article consacré au sauvetage du fourneau Saint-Michel. Hélas, malgré ses travaux de précurseur, l'usine des conduites d'eau disparut sous les coups de bulldozer.

L'archéologie industrielle apparut en Grande-Bretagne après la guerre de 1940, surtout à partir de 1950. Au début, c'est dans le milieu scientifique que cette discipline se développe et des professeurs d'université tels que HUDSON, BUCHANAN et RAISTRICK constatent que les témoins de la première révolution industrielle (celle du charbon et de la machine à vapeur) commencent à disparaître, bien qu'ils fassent partie du patrimoine au même titre que les vestiges romains, les cathédrales gothiques ou les peintres anciens.

Certaines universités prirent conscience de ce fait et permirent à Marinette BRUWIER de MONS, à Jacques STIENNON de LIEGE, de sensibiliser les étudiants à ce nouveau concept.

L'idée fit son chemin et l'on retrouvera chez certains industriels ou cadres, des échos de cette culture technique. Je voudrais citer Léon WILLEM, cadre à l'Espérance Longdoz, qui fut à l'origine du Musée du Fer et du Charbon, ou Georges VAN DEN ABELLEN, conseiller à la Fédération des Entreprises de Belgique, qui parvint à sensibiliser des industriels à cette discipline, qu'il avait découverte en Angleterre et en Norvège. En 1962, il avait publié à ce sujet plusieurs articles sur l'archéologie industrielle dans la revue « Industrie ».

Mais, si le concept était admis dans le monde scientifique et industriel, il n'avait pas encore été perçu par le grand public. Aussi, grâce à l'exposition mise sur pied à BRUXELLES par le Crédit communal en 1975, et qui connut un beau succès de foule avec 80.000 visiteurs, il y eut une première sensibilisation du grand public. Le catalogue publié à l'occasion de cette exposition, « Le Règne de la Machine, Rencontre avec l'Archéologie Industrielle », servit de tremplin à beaucoup d'initiatives locales et régionales.

Le premier site d'archéologie industrielle ouvert au public en tant que tel fut « The Ironbridge Gorge Museum » près de BIRMINGHAM. Il fut et est toujours cité comme un exemple pour tous ceux qui veulent s'imprégner de cette culture, et on doit l'avoir visité au même titre que le Parthénon à ATHENES, la Basilique Saint-Pierre à ROME, la Tour Eiffel à PARIS. Non seulement on a sauvé les bâtiments et le mobilier, mais le site est animé par la fabrication de pièces ou de produits devant les visiteurs.

Parmi les premières réalisations, on peut encore citer, en France, l'Ecomusée du CREUSOT et, en Belgique, le sauvetage du site de l'ancien charbonnage du Grand-Hornu par l'architecte H. GUCHEZ, grâce à l'initiative de Marinette BRUWIER. Ce sauvetage semble bien avoir joué un rôle de catalyseur en Belgique.

Dès ce moment, on assiste à des réalisations grâce, en général, aux cadres qui voyaient disparaître leurs entreprises, comme le charbonnage de BLEGNY, ou aux pouvoirs publics locaux comme à BOIS-DU-LUC, ou encore à des amateurs éclairés comme le Chemin de Fer des TROIS VALLEES.

Ensuite apparut une nouvelle approche de l'archéologie industrielle qui ne partait plus de sites ou d'objets mais de l'histoire orale et du milieu social, tendance qui fut développée, par exemple, à « La Fonderie », à MOLENBEEK.

Tous ces acteurs sentirent la nécessité de se regrouper et l'on vit, en 1974, la création en Belgique du « Centre d'Archéologie Industrielle » et, en 1977, la fondation de la « Vlaamse Vereniging voor Industriële Archeologie » (V.V.I.A.) limitée quant à elle à la partie néerlandophone du pays.

En 1984, avec l'appui de la Communauté française, naquit l'A.S.B.L. « Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles » (P.I.W.B.) qui succéda au « Centre d'Archéologie Industrielle » et qui a été présidée par Claude GAIER jusqu'à l'an dernier et par moi-même depuis lors.

Parallèlement à l'intérêt grandissant qu'elle suscitait, la notion même d'archéologie industrielle a évolué. A l'origine, il s'agissait de sauver de la destruction quelques monuments de l'industrie particulièrement remarquables et parfois, selon le principe de l'écomusée, en préservant tout un ensemble dans son environnement industriel. Petit à petit, on a été amené à reconnaître également de l'importance aux édifices réputés secondaires, à les recenser, à les étudier et, parfois à les préserver de la destruction en les réaffectant généralement à d'autres destinations. En outre, les biens meubles tels que les machines, outils et mobiliers ont été pris en compte, de même que les archives industrielles. En fait, la notion

d'archéologie industrielle a cédé la place à celle non seulement de patrimoine industriel mais mieux encore de « témoignages matériels de la civilisation industrielle ».

Cette notion de Patrimoine Industriel a été retenue lors de la première manifestation que P.I.W.B. organisa en collaboration avec la S.R.B.I.I., intitulée « Patrimoine Industriel et technique ancienne de la Belgique ». A la suite de cette journée, nous avons publié le premier « livre blanc » consacré à ce thème.

Ce glissement d'appellation est pour moi important car il signifie que l'on veut se préoccuper non seulement du passé mais également du présent et pourquoi pas du futur.

Pour nous affirmer, il fallait s'informer de l'évolution de cette culture dans les pays limitrophes, où l'on constata que des organisations nationales existaient et qu'elles avaient des contacts entre elles. Aussi, dès 1984, avons-nous fondé l'A.S.B.L. « The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage », section belge, en abrégé : « T.I.C.C.I.H. Belgium ». Nos statuts s'inspiraient des statuts du T.I.C.C.I.H. International qui, lui, fut créé en 1978, en Suède.

Le T.I.C.C.I.H. Belgique fut fondé par le P.I.W.B. côté francophone et par le V.V.I.A. côté néerlandophone et dès 1985, nous adhérions à l'organisation internationale elle-même.

Faire partie de cette organisation nous permit non seulement de participer aux congrès organisés par le T.I.C.C.I.H. International, mais également de découvrir et de faire le point sur la situation du Patrimoine Industriel dans chaque pays et d'avoir des contacts avec nos collègues étrangers qui partagent avec nous cette préoccupation.

En 1990, nous avons organisé en Belgique le congrès du T.I.C.C.I.H. où 150 spécialistes se sont réunis pour discuter du thème 'Industrie, Homme et Paysage ». A l'occasion de ce congrès, nous avons constaté, en organisant les visites de nos installations, aussi bien au sud du pays qu'au nord, que nous n'avions rien à envier à nos voisins. Ce fut plutôt le contraire et à part les pays anglo-saxons, nos autres collègues repartirent avec un sentiment de jalousie, dont ils nous parlent encore aujourd'hui.

A l'occasion de ce congrès, P.I.W.B. a publié un livre intitulé « Wallonie-Bruxelles, Berceau de l'Industrie sur le Continent Européen », qui offre un aperçu des différents secteurs industriels rencontrés dans le passé en Belgique. Il devrait se trouver dans la bibliothèque de tous ceux qui veulent s'intéresser au patrimoine industriel.

Quelles sont encore les autres activités de notre organisation? Nous publions chaque trimestre une revue intitulée « Patrimoine Industriel »; nous en sommes au numéro 30. Elle est ouverte à tous et notre équipe de rédaction attend vos articles. Nous aidons par nos conseils les personnes qui veulent s'occuper de cette discipline et nous essayons de profiter des événements comme les « Journées du Patrimoine » pour lancer de nouveaux produits.

En 1994, la Région wallonne décida de retenir le thème « Le patrimoine Industriel » pour les journées du patrimoine. Grand fut le succès de cette manifestation, non seulement par le nombre de visiteurs qui ont découvert les sujets proposés mais surtout vu le nombre de ces sujets. Aussi, en collaboration avec ICOMOS Wallonie-Bruxelles, nous avons décidé l'organisation d'un suivi de ces journées et de vous rencontrer, vous, les acteurs de ce week-end des 10 et 11 septembre 1994.

Au cours de l'après-midi, vous aurez non seulement l'occasion de poser des questions mais surtout de nous faire part de vos projets et de vos idées pour favoriser la conscience du Patrimoine Industriel et transmettre aux générations futures un héritage dont nous sommes fiers.

Je voudrais profiter de cette journée non seulement pour montrer aux autorités politiques l'importance du sujet que nous traitons mais leur demander de tenir compte des organisations qui représentent les acteurs incontournables de cette culture.

Notre organisation, - comme j'en suis certain - c'est également le cas d'ICOMOS, a besoin de vous. Nous sommes une organisation de bénévoles qui regroupe des spécialistes et nous accueillons toutes les bonnes volontés. On nous jugera sur nos actions mais pour agir il nous faut des bras, et nous comptons sur vous.

La politique du patrimoine en région wallonne

par André MATTHYS, Inspecteur général au Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'aménagement du territoire et du logement

Quelques mots d'abord sur l'organisation de l'administration. Vous savez que la Région wallonne est divisée en deux grands ministères, à savoir le Ministère de la Région wallonne, proprement dit, et le Ministère Wallon de l'Équipement et du Transport. Dans le Ministère de la Région wallonne, il y a, outre le Secrétariat général, six Directions générales, dont la Direction générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement et, depuis quelques jours, du Patrimoine.

Cette Direction générale comprend trois divisions ; l'Aménagement et l'Urbanisme, le Logement et les Monuments, Sites et Fouilles. Cette dernière division regroupe trois directions ; la direction de la Conservation, celle de la Restauration et celle des Fouilles. C'est ce dont je vais vous entretenir.

Parmi les questions auxquelles l'administration essaye de répondre avec le ministre de tutelle, les plus importantes concernent bien sûr les monuments, les sites et les découvertes archéologiques. Pour y répondre, la Région wallonne a mis en place une direction centrale, la Direction générale qui se trouve à NAMUR, mais elle a voulu aussi se rapprocher du citoyen et créer à cet effet, dans chaque province, une cellule du patrimoine. Tant les gens de l'administration des Monuments, des Sites que des Fouilles répondent aux différentes questions posées.

Il fallait bien sûr, pour mener une politique décente en matière de patrimoine, avoir un fondement juridique: ce fut certainement un des premiers travaux de l'administration du Cabinet et du Gouvernement wallon, d'asseoir ce patrimoine dans le code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine. C'était une grande nouveauté. Et le décret du 18 juillet 1991, qui a inscrit dans ce code toutes les dispositions relatives aux monuments, sites et fouilles, nous a procuré l'assise juridique indispensable au travail.

Le gouvernement wallon nous a aussi octroyé des aides substantielles. D'un peu plus de 560 millions en 1989, on arrive déjà en 1993 à près de 800 millions et en réalité, on est en 1995 à 960 millions. On a donc à peu près doublé le budget consacré par le gouvernement au patrimoine pour la partie fonctionnelle. Si on y ajoute les salaires, on

arrive à un budget proche d'un milliard 100 millions. La division du Patrimoine comptait en 1994 un personnel de 183 personnes.

En outre, il existe une sorte de « para » administration : la Commission Royale des Bâtiments, Sites et Fouilles, une commission consultative composée de 115 personnes maximum, toutes bénévoles et réparties en une chambre régionale, une espèce de chambre centrale, et 5 chambres provinciales qui animent les différentes provinces de la Wallonie. Cette Commission Royale est une vieille dame née en 1835. Elle a donc 160 ans cette année. Nous la ménageons et la traitons avec douceur. Sa mission essentielle consiste à conseiller le Ministre notamment sur le classement des biens, essentiellement les monuments et les sites, et sur la restauration des biens, où il s'agit essentiellement des monuments.

La Direction de la Conservation est surtout chargée du classement de tous les biens à caractère patrimonial en Wallonie.

Ce qui peut aller d'un vitrail ou d'un élément industriel à un élément architectural. C'est donc très large. On peut bien sûr classer tous les biens en monuments. Il y a des monuments prestigieux comme la Cathédrale de Tournai, des monuments ruraux tels que certaines fermes ou habitats ruraux, des parties de monuments, des ruines, etc ... Bref, le patrimoine wallon est pluriel, comme il est pluriel dans toute l'Europe.

On peut aussi classer des jardins, des sites aménagés ou non par l'homme comme des parcs, des jardins et des paysages, ou des sites naturels comme des grottes. Ou encore, des ensembles architecturaux, c'est-à-dire des sites et des monuments qui présentent une telle cohésion qu'ils forment un ensemble harmonieux digne du classement. Et enfin, on peut aussi classer des sites archéologiques, je pense, par exemple, aux minières de SPIENNES, ou à l'Abbaye de STAVELOT.

Dans les années 1960, l'Aménagement du territoire a publié un inventaire par province des sites non classés, donc apparemment non protégés, qui avaient une valeur naturelle, paysagère ou esthétique. Cet inventaire introduit une certaine protection parce que, lorsqu'on accomplit des actes ou des travaux dans les sites qui y sont mentionnés, il faut une enquête publique autorisant ou donnant au moins son avis sur ces actes ou ces travaux.

Nous publions par ailleurs chaque année une liste remise à jour des monuments, ensemble architecturaux et sites classés en Région wallonne. Elle se présente par province, puis par entité, par commune, et enfin par partie de communes fusionnées. Chaque fois, on reprend la déno-

mination du monument en indiquant, entre parenthèses, s'il a été classé comme monument ou comme site et la date de ce classement.

Vous savez aussi qu'en 1993, le Gouvernement wallon a donné une priorité à un patrimoine majeur, qu'il a voulu appeler exceptionnel. Il s'agit de 122 biens qui servent de réservoir au choix nécessaire à l'UNESCO et à l'inscription au patrimoine mondial. Ces 122 biens exceptionnels jouissent aussi d'une attention toute particulière au niveau des budgets puisque le soutien ou l'apport de la Région wallonne à leur restauration peut monter jusqu'à 95%, alors que le régime normal est de 60% pour le privé, 80% pour le public.

Des statistiques toutes récentes concernent le patrimoine wallon, dont on retiendra simplement qu'il y a 3.307 biens classés, ce qui représente à peu près 5.000 arrêtés de classement. A cet égard, la Province de LIEGE regroupe vraiment une masse importante de biens classés, tant comme monuments que comme sites archéologiques et ensembles architecturaux.

Depuis 1994, nous possédons également un inventaire cartographié des monuments et des sites classés en Région wallonne, par province et par commune, destiné notamment à tous les responsables communaux, de manière qu'ils n'ignorent plus l'intérêt patrimonial de leur territoire.

Vous savez aussi qu'en Région wallonne, conformément à certaines directives européennes, tous les monuments et sites classés sont en principe annoncés par un petit insigne, « Région wallonne monuments protégés » ou « Région wallonne sites protégés », de manière à rendre le citoyen sensible à l'intérêt de son patrimoine. Grâce à l'inventaire cartographié qui a été réalisé, on pourra par ailleurs améliorer l'intérêt de la réglementation exigée par les 23 plans de secteur de Wallonie.

D'autre part, toute une série de centres anciens sont, en Wallonie, soumis à un règlement sur les bâtisses. Afin d'aider les décideurs, hommes politiques, architectes, autorités communales, fonctionnaires délégués, etc ... on a, à partir de ces centres anciens essayé d'établir des atlas, les Atlas du Patrimoine Architectural des Centres Anciens Protégés. Ainsi, tous ces décideurs peuvent, lorsque des travaux sont prévus dans ces centres, prendre leurs décisions en connaissance de cause. Ces atlas contiennent 4 cartes : une carte qui relève les valeurs architecturales (par exemple, les immeubles de grande valeur), une carte de la qualité des espaces non bâtis (là aussi, il s'agit d'une hiérarchisation des valeurs), une carte présentant un relevé simplifié des fonctions (c'est intéressant car c'est la mixité des fonctions qui fait la vie d'un centre urbain), et enfin une carte des gabarits (par exemple, immeuble

trop haut, satisfaisant, trop bas, de forme inadéquate, etc ...), le décideur sachant ainsi qu'il a éventuellement quelque chose à faire pour rendre la vie ou la ville un peu plus harmonieuse.

Au-delà du classement, protection suprême et efficace, il y a bien sûr d'autres artifices logistiques, notamment la liste de sauvegarde. Si on n'est pas sûr de l'intérêt du bien et de l'opportunité de son classement, on peut l'inscrire sur cette liste de sauvegarde et, pendant douze mois, il sera considéré comme classé. Ce qui laisse le temps de réfléchir, de l'étudier et d'évaluer son importance. Ensuite, le ministre pourra, en toute connaissance de cause, procéder au classement ou au refus de classement.

Vous savez aussi que 1995 et 1996 sont pour nous des années capitales pour l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique puisque cette entreprise commencée en 1968 va se terminer. Cet inventaire complet tient à présent en 20 volumes et 30 tomes, soit 1m10 dans la bibliothèque! Je pense que c'est un des premiers pays ou région d'Europe à avoir réalisé un tel inventaire et je salue l'intérêt et l'action du gouvernement wallon qui nous a permis de le terminer. Pour être précis, l'inventaire sera complet à la fin de l'année. Et nous procédons déjà à certaines révisions. En effet, la notion de patrimoine a considérablement évolué en 25 ans et il faut remettre dans cet inventaire des choses qui avaient été oubliées il y a une génération.

Nous publions également un inventaire des parcs et des jardins historiques de Wallonie de manière à attirer l'attention sur un type de patrimoine pas toujours classé ni protégé, mais qui mérite très certainement une attention soutenue.

Enfin, nous réalisons aussi des inventaires thématiques : kiosques à musique, maisons communales, glacières, etc ... Ceci permet au ministre de choisir, parmi un type de monuments, la Rolls Royce, le monument majeur, l'exemple parfait, et d'éviter les classements inutiles et mal documentés.

Quant à la Direction de la Restauration, elle s'occupe, comme son nom l'indique, de la restauration des biens classés, et essentiellement des monuments, qui sont les seuls à pouvoir profiter de subsides régionaux.

Cela va de la peinture ou des vitraux à des opérations plus importantes comme de nouvelles charpentes, des restaurations de façades, etc ... Pour ce faire, cinq architectes travaillent au sein de l'administration, aidés chaque fois par un collaborateur administratif, ce qui représente une dizaine de personnes pour l'ensemble de la Wallonie.

Concernant le patrimoine non classé, une série d'opérations a été lancée depuis 3 ou 4 ans, qui offrent une aide substantielle du gouvernement aux détenteurs d'un patrimoine non classé. Parmi les dernières, l'opération Portes, Portails, Portiques de Wallonie permettait à chaque détenteur d'une porte, d'un portail ou d'un portique de disposer de 250.000 francs maximum pour le rénover.

Nous avons, par ailleurs, un petit journal d'entreprise, les Echos du Patrimoine, qui donne des renseignements sur l'administration, les expositions, les actions en cours, etc ... Mais notre politique éditoriale est plus vaste et vise à toucher le citoyen wallon, du plus bas jusqu'au plus haut. Nous commençons par les Fiches du Patrimoine, que l'on peut mettre facilement en poche et qui sont déclinées en différentes couleurs selon les thèmes. Il y a des fiches religieuses, industries artisanales, musées, sites archéologiques, par exemple. Elles contiennent les renseignements minimaux, avec une carte d'accès.

Pour le public un peu plus intéressé qui veut vraiment obtenir un guide, nous publions Les Carnets du Patrimoine, de véritables guides du visiteur. Notre secret espoir c'est de voir tous les châteaux, toutes les églises, tous les biens intéressants en Région wallonne, dotés non seulement d'une fiche, mais aussi d'un Carnet du Patrimoine plus complet.

Et enfin, nous allons publier dans les mois qui suivent des documents et des monographies monumentales, destinés plutôt aux chercheurs ou aux autres instituts scientifiques étrangers.

Nous achevons aussi cette année une étude sur le patrimoine rural wallon divisé en régions agro-géographiques, qui donne un état de cette architecture rurale, si importante pour nous.

Enfin, nous avons une politique d'édition de vidéogrammes et de cassettes audiovisuelles. Jusqu'à présent, nous en avons édité 27 en 4 ans. Grâce à la DG X et à Euroradio, nous diffusons cela sous forme d'un magazine du patrimoine européen, non seulement dans les 15 pays de l'Europe mais aussi vers l'Est et vers les pays extraeuropéens. Nous venons de signer, par exemple, un accord avec Euronews pour que, deux fois par mois, passe en 5 langues une cassette de 6 minutes et demi sur l'actualité en matière de patrimoine wallon.

En matière de sensibilisation aussi, vous connaissez tous La Journée du Patrimoine. La 6ème édition était consacrée au patrimoine industriel et social. A l'occasion de ces Journées, les Cahiers de l'Urbanisme publient un dossier consacré au thème. Mais le gouvernement wallon et le ministre BAUDSON en particulier ont voulu aussi laisser une trace de ces Journées du Patrimoine, sous forme d'un livre d'art, une édition de luxe, consacrée chaque fois au thème de la Journée. Ces Journées atti-

rent beaucoup de monde : 205.000 à 220.000 personnes en 1993, 275.000 en 1994 et j'espère que cette année-ci, nous atteindrons les 330.000 visiteurs. Ce qui voudrait dire que 10% de la population wallonne s'intéresse activement au patrimoine au moins 2 jours par an.

La troisième direction est celle des Fouilles. Comme son nom l'indique, elle fouille!

Et selon de gros programmes ces dernières années, grâce à l'importance des moyens mis à sa disposition. Par exemple, le TGV, dans le Hainaut. En ce qui concerne l'archéologie, cela représente 72Kms sur 100m de large, 117 sites archéologiques et une équipe de 63 personnes qui ont mené à bien l'ensemble de cette étude.

Au-delà de ces prospections et de ces analyses de terrain, nous produisons aussi des modélisations de sites archéologiques en 3 dimensions qui aident évidemment l'archéologue dans l'établissement des tranchées de fouilles et dans la compréhension du terrain. On ausculte aussi de grandes parties de notre patrimoine archéologique urbain. C'est le cas notamment à NAMUR, à HUY et à LIEGE (Place Saint-Lambert).

Pour aider l'archéologue et les décideurs dans les villes, nous avons établi des cartes archéologiques de leur sous-sol. Il y a à peu près une vingtaine de ces atlas actuellement, qui donnent des renseignements sur les archives du sol, l'état de connaissances du sous-sol archéologique et les sous-sols détruits ou gravement perturbés, etc ... Ces atlas, qui indiquent aussi les zones de sous-sol protégées, n'ont pas vraiment de valeur réglementaire mais, lorsque des actes et travaux se produisent aux endroits marqués sur ces cartes, l'aménageur est obligé d'avertir l'archéologue agréé qui s'occupe de la région afin de savoir s'il ne risque pas de détruire quelque chose d'important en sous-sol.

Ce qui se passe pour les villes, nous le faisons aussi bien sûr pour le patrimoine et le sous-sol rural.

Enfin, nous publions, chaque année maintenant, la chronique de l'archéologie wallonne, qui reprend toutes les actions, qu'elles soient générées par l'administration, par les universités, ou par le monde associatif.

Pour le monde plus scientifique et pour les échanges permettant d'accroître nos bibliothèques, nous venons de publier un « Etudes et Documents Fouilles ». Il existe aussi un « Etudes et Documents Monuments et Sites », qui n'est pas encore publié mais qui va sortir dans les mois prochains. Ce sont des monographies archéologiques rendant compte, en rapports scientifiques, des travaux effectués.

Nous allons aussi organiser chaque année dans les 5 provinces (nous l'avons déjà fait pour le Luxembourg et pour Namur), une journée d'archéologie.

Tout ceci pour vous dire que le patrimoine a acquis, au sein de l'Aménagement du territoire, une assise confortable et c'est certainement grâce au gouvernement wallon et aux trois ministres de tutelle qui se sont succédé : M. LIENARD, M. COLLIGNON et M. BAUDSON.

Philosophie de la reconversion

**par le Professeur Jean BARTHELEMY,
Président d'ICOMOS-Wallonie-Bruxelles**

« La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ».

Cette réflexion d'une sagesse implacable, on peut la lire à l'article 5 de la Charte de Venise dont l'ICOMOS va célébrer solennellement les trente années de rayonnement sur le monde de la conservation du patrimoine.

C'est dire toute l'importance qu'il faut accorder à la recherche d'une bonne adéquation entre patrimoine architectural et nouveaux usages. C'est souvent la clef même de l'efficacité à long terme des efforts de sauvegarde du patrimoine. J'affirme même qu'en ce qui concerne le patrimoine industriel, cette recherche est encore plus déterminante que pour les patrimoines antérieurs. Il suffit d'observer et de voir s'effiloche en lambeaux de nombreux témoins d'architecture industrielle qui n'ont pu trouver de vocation nouvelle. Triste spectacle d'un pan de notre mémoire collective qui se perd.

Quelle est la situation? Au point de vue de l'aménagement du territoire - premier niveau de la conservation du patrimoine - un examen rapide de « l'urbanisation industrielle » du XIX^e siècle nous apprend qu'après une période organisée, notamment illustrée sur le site du Grand-Hornu, s'établit le règne de l'improvisation. Sans nulle sollicitude ni pour la santé physique et morale des hommes, ni pour la qualité des sites, la recherche exclusive du profit est encore inscrite sur le terrain dans un désordre urbanistique considérable.

Face à cette situation embrouillée et insalubre, un rêve a dominé les décennies précédentes, celui d'effacer sans retard et indistinctement toutes ces traces dégradantes : arasement complet des sites, construction d'un nouvel habitat périphérique, superposition d'un tracé autoroutier sur la structure existante, aménagement de parcs industriels isolés, bref, ... application stricte de la Charte d'Athènes avec séparation systématique des fonctions. Une telle politique ne manquait certes pas de justifications, mais, dans l'effervescence du mouvement, rares ont été ceux qui en ont perçu les retombées négatives. Or, celles-ci ne sont pas minces.

Songons notamment à l'intérêt présenté par l'excellente relation que le réseau routier préexistant et les systèmes de transport en commun permettent d'établir entre le travail et le logement dans les zones de

vieille industrialisation, face à la lourdeur des investissements d'infrastructures routières nouvelles et à l'impossibilité de reconstituer de nouveaux réseaux de transports publics dans des zones périphériques de plus en plus éloignées des centres urbains. Songeons aussi à l'attractivité socioculturelle des noyaux urbains pour les petites et moyennes entreprises comparée au désert des zonings.

Les options d'aménagement doivent dès lors être envisagées dans un contexte moins rudimentaire et moins radical qu'elles ne le furent dans un passé récent. Tenir compte des pertes économiques que représente inévitablement toute destruction ou toute dislocation du cadre d'infrastructure existant, évaluer très largement les conséquences à long terme de tout bouleversement structurel dans l'organisation de l'espace, c'est tenter de jeter les bases d'une politique d'aménagement du territoire moins spectaculaire peut-être, mais certainement plus équilibrée et plus économe.

Aujourd'hui, les risques d'une planification brutale et les dangers de sous-évaluation du patrimoine architectural et naturel sont mieux ressentis. Une comptabilisation plus complète des opérations, tenant compte notamment des coûts cumulés des infrastructures et des implications énergétiques dues à l'éloignement des implantations, doit être intégrée dans les mécanismes de décision du planificateur.

Parallèlement à cette modification de la réflexion économique, un phénomène sociologique s'impose. Hier chancres maudits, les sites industriels désaffectés sont de plus ressentis comme des témoins indispensables d'un passé qu'il ne serait pas opportun de vouloir complètement balayer. Plus que d'une mode passagère, il s'agit là sans doute de ce besoin profond qu'éprouve l'homme de garder ses racines, tout autant comme témoignage de ses efforts et de ses douleurs que de ses réussites. L'exemple des terrils de charbonnage est typique à cet égard. Souvent, ils ont inscrit leur profil caractéristique dans la mémoire de plusieurs générations. En plus des zones vertes qu'ils finissent par procurer au milieu d'un habitat parfois très resserré, ils sont devenus, en maints endroits, des pôles géographiques marquant les esprits et façonnant les sensibilités locales.

De même, des constructions industrielles, qui naguère étaient considérées comme ruines irrécupérables ou comme cicatrices honteuses qu'il convenait d'assainir totalement au plus tôt, se révèlent susceptibles d'économiser considérablement les investissements de reconversion; mieux même de garantir aux nouveaux projets un caractère tout à fait original et riche en symboles humains.

Ainsi, grâce à l'imagination de certains créateurs, partout dans le monde, on observe la prolifération de nouvelles compositions architecturales où s'inscrivent avec bonheur les traces successives de l'histoire.

En avant-scène des reconversions, il y a bien entendu, les exemples que nous qualifierons de prestigieux, tels que la gare d'Orsay à PARIS, reconvertie en un musée très attractif ou, plus près de nous, le Grand-Hornu. Il est bon de se souvenir que, même dans ces cas qui nous paraissent aujourd'hui évidents, l'option de conserver un tel patrimoine monumental n'a triomphé que par miracle. Combien d'autres témoins aussi prestigieux du XIX^e siècle ne sont-ils pas tombés d'une manière fort regrettable sous les coups de boutoir des démolisseurs? Mais, à côté de ces réalisations qui frappent l'imagination, il y en a beaucoup d'autres sans doute plus confidentielles, mais tout aussi convaincantes.

Je crois aux vertus de l'image; aussi, vais-je me permettre de vous inviter à un voyage en Europe à la découverte de quelques exemples choisis de reconversion. Recherches variées qui sont d'autant d'exemples à découvrir et à analyser objectivement sous leurs divers aspects.

Il y a d'abord les exemples chocs, ceux qui, en forme de défi vont à la limite du possible. C'est le cas de cette cimenterie abandonnée aux environs de BARCELONE. Qui aurait pu imaginer qu'un architecte serait assez fou pour y installer le siège de son bureau?

C'est cependant ce que Riccardo BOFFIL a fait.

Manifestement, cette reconversion a beaucoup contribué à sa notoriété. Qu'à la suite de ce coup d'éclat, celui-ci se soit livré à certaines extravagances plus discutables, ce n'est pas l'objet de notre débat.

Au centre de BARCELONE, une petite zone industrielle désaffectée a été aménagée en parc public, ..., un parc public pas comme les autres.

Les traces industrielles contribuent à donner un caractère tout-à-fait particulier à cet espace.

Passons en Angleterre. Les Docks de LONDRES, construction massive et solide, ont été convertis en hôtel par les architectes WOOD et RENTON.

L'environnement est plein d'attraits.

Le décor raffiné ...

les colonnes de fonte conservées ...

concourent à l'atmosphère des chambres.

A Camden, dans un quartier central de LONDRES, subsistait un vieil atelier industriel. « Abattez-moi tout cela », aurait-on été tenté de dire.

Les architectes SHEPPARD et ROBSON ont eu raison de relever le défi de la conservation et d'y installer leurs bureaux ...

projet qui leur a permis de remporter un prix d'architecture.

Le Groupe Ove Arup, au lieu de démolir l'ancienne brasserie pour faire face à la nouvelle entreprise aux dimensions beaucoup plus grandes, a intégré les anciennes façades dans la composition nouvelle.

Le rappel d'une longue tradition qui rassure.

A SNAPE, ce même groupe a profité d'une ancienne malterie pour y installer une académie de musique et une grande salle de concert.

Le caractère des dégagements ne laisse personne indifférent.

La salle de concert, un lieu magique à l'acoustique irréprochable ... Un lieu inoubliable avec les sièges en bois clair contrastant sur les vieux murs de briques.

Autre malterie anglaise près de NORWICH, autre vocation.

Un habitat pour personnes âgées dans un site idyllique.

... aux espaces inattendus.

Le tout a été aménagé avec le plus grand soin par l'architecte FEILDEN.

Les expériences danoises sont également pleines d'enseignement. A NYHAVN, dans le port de COPENHAGUE, un vieil entrepôt au volume massif de briques sombres

... a été converti en luxueux hôtel.

L'impressionnante charpente de bois solennise l'ambiance du restaurant.

En France, le célèbre site d'ARC et SENANS de Claude-Nicolas LEDOUX.

C'est à présent l'un des plus beaux centres de colloque et d'hébergement qu'il soit possible d'imaginer.

Chaque bâtiment, implanté suivant un schéma géométrique rigoureux, a retrouvé un rôle spécifique dans l'ensemble du projet.

A PARIS, le magasin le Printemps a retrouvé tout le lustre d'antan.

... sous l'immense verrière au décor somptueux.

Il est manifeste que, depuis plus de quinze ans, la Wallonie suit cette voie avec conviction et souvent avec talent. Les exemples d'heureuses reconversions y sont à présent très nombreux. Comme figure de proue, il faut citer le Grand-Hornu, à qui la noble géométrie d'implantation et les structures puissantes confèrent une pérennité extraordinaire.

La noblesse des espaces y est saisissante.

Bientôt, une vocation muséale, associée aux espaces de recherches postindustrielles, assurera un nouvel élan à ce patrimoine d'exception.

A DOLHAIN-LIMBOURG, un site industriel abandonné a donné naissance à un habitat social de qualité.

Derrière la structure impressionnante du pignon de l'ancienne usine « Simonis » à VERVIERS se blottissent à présent des logements bien aménagés.

Sur l'ancien terail de BERNALMONT, se conformant parfaitement au site, les 48 logements d'un de mes élèves, Pierre ARNOULD.

Un site industriel désolé a donné naissance à un nouveau quartier animé, bien intégré à la géographie et au caractère du lieu.

A ATH, l'ancienne brasserie LANGEAIS a été convertie en logements par un autre ancien élève, Benoît JONET. Les espaces extérieurs ont été traités avec grand soin.

A MONS, la façade de la « Machine à Eau », convertie en centre culturel.

La qualité retrouvée d'un des plus anciens et des plus beaux murs rideaux de fonte, de fer et de verre ne peut laisser personne indifférent.

Mais, la meilleure illustration d'une reconversion où se combinent la justesse de l'option et le talent de l'intervention nous est donnée par l'implantation de l'imprimerie de Pierre MARDAGA à partir d'anciens ateliers de mécanique près du pont de Fragnée à LIEGE. Les interventions extérieures y sont minimales, mais elles transfigurent la façade en soulignant le profil abrupt des longues bandes de vitrage de la toiture.

A l'intérieur, la finesse des détails architectoniques resplendit étonnamment sous la belle lumière zénithale : une réussite où le talent de Bruno ALBERT a pu donner sa pleine mesure.

De Surcroît, l'économie du projet a permis l'installation d'un mobilier de grande qualité qui transfigure les espaces de bureaux.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces exemples d'intégration du patrimoine industriel dans la vie d'aujourd'hui? Pour être bref, nous pouvons dire que nous sommes en présence d'une nouvelle discipline où l'imagination et l'intuition trouvent une place privilégiée. La réhabilitation du patrimoine architectural ouvre aux architectes un champ d'application très vaste, faisant appel à de nouveaux aspects de leur savoir-faire. Il s'agit pour eux d'analyser avec logique et circonspection les données physiques et les valeurs architectoniques des constructions existantes, de les confronter aux nouvelles fonctions et d'en mesurer les

compatibilités, avant même d'y inclure le fruit de leur inspiration. Une telle démarche exige encore plus de patience, de maturité et de rigueur que l'établissement d'un projet totalement nouveau.

Fort heureusement, ce surcroît de contraintes est de nature à attiser les passions des plus doués. Il faut dire que le patrimoine architectural industriel, dans sa grande diversité, se prête bien à cette gymnastique de l'esprit. D'habitude, il est en effet construit rationnellement et solidement, ce qui permet souvent de fonder l'organisation fonctionnelle sur un schéma structural logique; de plus, ses masses architecturales imposent très fréquemment une forte présence qui semble être en attente de quelques interventions subtiles capables de les rendre plus vivantes et plus accueillantes que jamais.

Le patrimoine industriel européen aujourd'hui

par Louis BERGERON, Président de TICCIH

Dire de ce patrimoine qu'il reste aujourd'hui en danger est peut-être une banalité, c'est malheureusement d'abord une évidence frappante, au-delà du succès que constituent quelques réussites ponctuelles.

En premier lieu, dans les pays dits également : «engagés dans la transition», de la République tchèque à la Russie, de l'Estonie à la Bulgarie. TICCIH a eu la satisfaction d'accompagner les premiers pas d'un Comité national russe pour le patrimoine industriel, qui a même organisé un congrès international dès l'automne de 1993 - mais en réalité l'audience de ce Comité ne dépasse guère la région ouralienne. La République tchèque - qui sait pourtant très bien ce que c'est que l'histoire et la muséologie des techniques, et qui possède avec Ostrava l'un des sites miniers majeurs de l'Europe centrale - n'est plus actuellement en contact avec le mouvement international pour le patrimoine industriel. La Pologne s'intéresse au problème en ordre dispersé, et l'on ne sait pas que la ville de Lodz, par exemple, l'une des plus belles capitales du textile européen au début du XIX^e siècle, ait fait l'objet d'études et de mesures de sauvegarde de son patrimoine industriel?

La Hongrie pourtant est maintenant pour le mouvement international un partenaire privilégié. Faut-il rappeler que la vice-présidence d'ICOMOS lui appartient actuellement? Mais le pays est en proie à une grave crise économique et financière. Elle est peut-être le pays de l'Europe danubienne le mieux placé (si l'on ose dire) pour éprouver les inconvénients culturels de découpages frontaliers historiques (comme celui qui résulte du partage entre la Slovaquie et la Hongrie de la zone minière et métallurgique qui s'étend de Banska Bystrica à Ozd et à Miskolc). Budapest, où la fonderie Ganz et les grosses minoteries de la deuxième moitié du XIX^e siècle témoignent de l'appartenance si forte de la Hongrie à l'aire de la technologie avancée de l'Europe occidentale, semble bien peu préoccupée de la sauvegarde de certains témoins essentiels.

Mais les menaces sont présentes pour le patrimoine industriel au sein même des pays occidentaux qui passent pourtant pour pionniers dans le développement conceptuel et pratique du patrimoine industriel.

D'immenses patrimoines portuaires ont été liquidés ou gravement amputés dans l'indifférence presque générale à New-York, à Brooklyn, à Buffalo, à Londres; Marseille s'est insurgée récemment contre le mas-

sacre. C'est sans bruit ou presque qu'ont été annihilés les témoignages physiques de la grande industrialisation des capitales et de leurs banlieues (voir Paris ou Saint-Denis); ceux des grands bassins miniers et sidérurgiques en voie de fermeture intégrale: en Lorraine du Nord, Uckange après Longwy; certaines structures majeures des mines du Limbourg belge; tandis qu'à l'île d'Elbe ou en Sardaigne méridionale les sites sont menacés à brève échéance. Paradoxalement, le patrimoine industriel en ruines paraît moins menacé dans les pays moins industrialisés (faudra-t-il se rendre bientôt dans la province de Puebla, au Mexique, pour retrouver relativement intacts certains témoignages du développement industriel de la fin du XIX^e siècle?).

Il y a plus grave. Le perfectionnement des techniques de l'inventaire et de la conservation de tous types de documentation risque d'encourager une dématérialisation du patrimoine chaque fois que celui-ci pose trop de problèmes à entretenir et à conserver, ou paraît échapper trop radicalement aux catégories acceptées du goût. Or l'enregistrement de la mémoire ne dispense nullement de la survie des signes matériels de cette mémoire. L'admettre serait se rallier à une véritable barbarie. L'idée de transmettre à nos héritiers un cadre de vie d'où certains repères auraient été éradiqués renvoie à la citation bouddhique évoquée par l'un des orateurs de cette session : «Et alors? Où allez-vous faire vivre vos enfants?».

Au fondement de toute stratégie de sauvetage, il me semble qu'on doit reconnaître deux types d'action, deux temps aussi.

Il faut d'abord sensibiliser, éduquer, créer au besoin de toutes pièces une opinion publique capable de soutenir la cause du patrimoine industriel et d'exercer des pressions dans ce sens.

Certes, la culture ne se décrète pas. Il n'empêche qu'elle s'enseigne. Plusieurs expériences françaises en milieu scolaire (premier et second degrés) ont montré le succès que pouvait remporter auprès des élèves une pédagogie active orientée au plan local vers la redécouverte de la civilisation matérielle aussi bien qu'artistique. Mais au niveau des programmes, des filières de formation, des diplômes, des carrières, le patrimoine technique et industriel souffre le plus souvent d'un énorme déficit en reconnaissance et en intégration de la part des disciplines établies. Le dédain de nombreux historiens économistes, la tyrannie culturelle de l'histoire de l'art ou de l'architecture, une tutelle longtemps exercée par l'histoire des sciences sur l'histoire des techniques au nom d'une solidarité aussi lâche que non-démontrée, tels sont les principaux carcans intellectuels qui empêchent la société de prendre une nouvelle vision des valeurs et du patrimoine élaborée par le travail et par l'industrialisation.

Il faut se réjouir dans ces conditions que la diffusion de la culture et son élargissement puissent se faire aujourd'hui par d'autres voies : celle d'un tourisme d'archéologie industrielle qui commence timidement à s'intégrer à des circuits d'intérêt plus général ou qui, par lui-même, attire des publics plus avertis vers ses propres circuits (quel bel exemple, à cet égard, que celui donné à Bruxelles par l'A.S.B.L. «La Fonderie»); celle aussi des Journées européennes du Patrimoine et de leurs opérations «portes ouvertes» qui, en France, remportent un succès croissant jusque dans des régions considérées à tort comme «anti-industrielles», telle la Bretagne.

Il manque encore trop largement, dans la plupart des pays à l'exception sans doute de la Grande-Bretagne, la présence et l'influence de ce médiateur indispensable qu'est le livre - auquel la concurrence de l'audiovisuel n'apporte pourtant aucun substitut sérieux en matière d'apprentissage et de connaissance, sauf exceptions remarquables ... Les progrès indiscutables de la recherche n'ont pas encore été suivis de l'élaboration de collections, du remplissage de quelques rayons dans les librairies. Les nécessaires effets d'accumulation n'ont sans doute pas eu encore assez de temps pour jouer. Extrême rareté des périodiques spécialisés, émergence moins qu'épisodique dans la grande presse, tout cela montre à quel point, après vingt à trente ans, la conquête des esprits court les risques d'être largement prise de vitesse par les décisions hâtives et mal motivées qui ont déjà si souvent accéléré l'érosion du patrimoine industriel.

Le second temps - parce qu'on n'espère plus qu'une harmonieuse simultanéité réussisse à s'établir - devrait être celui de l'affirmation d'une véritable volonté politique. Il y a dix ans - c'était autour de 1985 - le Conseil de l'Europe formulait à l'issue d'une série de colloques scientifiques des recommandations précises à mettre en œuvre par les soins des gouvernements. Depuis, cette même institution a mis en œuvre une politique de «routes culturelles» dont les effets mobilisateurs ne sont pas contestables. Mais quid des communes, départements, régions ou provinces, Etats? On sent bien que les mesures de protection, multipliées depuis un certain nombre d'années, sont maintenant freinées par la crainte (faute que l'imagination ait «pris le pouvoir») de ne pouvoir élaborer les montages indispensables aux réutilisations. Les différents niveaux politiques ont tendance à se renvoyer les responsabilités les uns aux autres, ou à arguer du caractère indispensable de l'initiative privée (c'est ainsi qu'ont péri les éléments les plus significatifs des Docklands londoniens). On a pu voir en France aux années 1985-1990 se mettre en place une politique officielle (élaborée par la DATAR) entièrement fondée

sur l'idée d'anéantissement des traces du passé industriel dans les deux plus prestigieuses régions industrielles de ce pays ...

Mais, heureusement, il y a aussi de bons «contre-exemples». L'Allemagne, au terme d'une longue phase de préparation (1986-1994), a donné l'exemple à travers le gouvernement du Land de Sarre de la capacité d'un pouvoir régional à promouvoir au niveau international une opération de conservation et valorisation particulièrement ambitieuse, celle des hauts fourneaux de Völklingen. Ailleurs, dans la Ruhr, le projet en cours de réalisation de l'Emscher Park est le fruit d'une coopération entre villes, Land et grandes entreprises en vue de concilier d'une façon rationnelle et équilibrée le réaménagement urbain d'une zone polluée et désindustrialisée, et le maintien et la réutilisation d'un certain nombre de monuments-phares symbolisant le passé de la Ruhr des XIX^e-XX^e siècles.

La leçon de telles décisions politiques est fort riche, et il serait à souhaiter qu'elle se diffuse largement. Elle signifie que l'urbanisme ou l'aménagement régional ne peuvent se faire sans l'anarchie ni l'amnésie, et que la réintégration dans la planification de l'espace des traces laissées par un passé récent fait partie des devoirs culturels des pouvoirs publics. Elle veut dire aussi que la conservation sélective, la réhabilitation de l'image du passé au milieu des projets d'avenir, sont des éléments favorables à l'image de marque d'une aire désindustrialisée, et même constituent des facteurs de redéveloppement de l'emploi. A l'argument du «trop cher», «trop gros» pour être conservé, cette leçon est aussi celle de la condamnation du gaspillage monstrueux auquel peut conduire la séquence destruction - reconstruction : c'est le combat du «neuf à tout prix» contre l'évaluation des qualités techniques ou architecturales du bâti industriel ancien, outre sa charge d'histoire technique, sociale, nationale.

Concluons ce bref propos en affirmant que le patrimoine industriel est l'enjeu d'arbitrages certes délicats, mais indispensables à mettre en place si l'on veut éviter l'aggravation d'une conjoncture «fin de siècle» dans laquelle les difficultés de sortie de crise, les pénuries budgétaires, l'engouement plus vif que jamais pour les formes classiques de la culture risquent fort d'apporter un démenti aux affirmations officielles qui soulignent la nécessité d'élargir le concept de patrimoine. L'arbitrage ne peut être le seul fait d'une des parties : élus, Etat, fonctionnaires des services techniques n'ont pas entre les mains tous les éléments d'une décision qui regarde aussi les populations s'exprimant par le mouvement associatif, et qui devrait toujours tenir compte au plus haut degré d'une évaluation scientifique et culturelle recherchée non pas comme un alibi,

mais comme la garantie essentielle contre d'indéfendables destructions. La mémoire des civilisations, à l'échelle des temps géologiques, est infiniment trop brève pour qu'on ait l'audace d'en retrancher une phase, fût-elle la plus récente. La plus récente, mais au total en aucun cas pas la moins glorieuse. Puissent ces propos rentrer dans la catégorie des raisonnements à courte vue, et les craintes qui viennent d'être exprimées n'être que le reflet d'une phase transitoire de rejet, préalable à l'établissement d'un consensus ...

Les journées du Patrimoine en Wallonie : un bilan, des perspectives

par Nicole PLUMIER-LAGUESSE,
Attachée à la Division du Patrimoine,
Secrétariats des Journées du Patrimoine et de l'Icomos
Wallonie-Bruxelles

Avant de résumer les propositions, réflexions, suggestions revenues le plus fréquemment dans vos questionnaires et que nous entamons le large débat prévu avant le déjeuner, je coiffe ma casquette d'attachée au secrétariat des Journées du Patrimoine, pour vous dresser un bref historique et le bilan d'une manifestation devenue en six ans un des rendez-vous de la rentrée de septembre.

I. Un peu d'histoire

Après les premières grandes mobilisations internationales de 1975 (« Année européenne du patrimoine architectural ») et de 1980-1981 (campagne menée pour la « Renaissance de la cité »), la France organise avec succès en 1984 des journées « portes ouvertes » dans les monuments historiques. Un an plus tard, les ministres compétents réunis à GRENADE adoptent une résolution sur le cadre dans lequel devrait s'inscrire une journée européenne du Patrimoine, organisée simultanément dans les Etats membres. Ils mettent l'accent sur la nécessité de protéger également le patrimoine rural, le **patrimoine industriel** et l'architecture du XX^e siècle. Le Conseil de l'Europe institue officiellement la journée européenne du patrimoine en 1991. En 1994, 24 pays ou régions y participent. La Wallonie, elle, a rejoint la France, la Hollande et bien d'autres dès 1989.

Le but de ces journées est de rapprocher les citoyens de leur patrimoine culturel en leur ouvrant les portes des monuments et des bâtiments historiques. De préférence, des édifices qui normalement ne sont pas, ou seulement partiellement accessibles au public. D'autres bâtisses sont également mises à l'honneur en cette occasion par des visites guidées d'experts, des expositions ponctuelles, des concerts, etc ...). Cette définition est empruntée au secrétariat européen des journées européennes, confié depuis 1994 à la Fondation Roi Baudouin. Je me permets d'insister sur l'idée de « **rapprocher les citoyens de leur patrimoine culturel** » pour en déduire que ces journées sont donc avant tout consacrées à la sensibilisation, à la prise de conscience d'un public toujours plus large à la nécessaire protection d'un patrimoine

commun dont ils sont les héritiers et qu'ils se doivent de protéger : la vigilance collective étant indispensable sous peine de voir s'effacer des traces de l'histoire commune et de menacer la qualité du cadre de vie.

II. Les journées du patrimoine en Wallonie

Comme dans bien d'autres régions ou pays, les journées du patrimoine constituent en Wallonie la seule manifestation annuelle d'envergure de sensibilisation au patrimoine. Le maintien d'un programme classique, parallèle à un thème annuel mis en exergue depuis 1993, répond à l'objectif de toucher un public toujours plus nombreux. Jamais, le message n'a varié. Ce message tient compte de l'organisation, chaque année, de manifestations réservées aux spécialistes, aux experts : journées d'archéologie, colloques d'historiens ou d'historiens de l'art, conférences ou expositions sur des thèmes pointus, etc ... Elles sont indispensables et il faut en tenir compte. Mais, **les journées du patrimoine s'inscrivent dans un autre créneau : celui de permettre à tout un chacun de choisir dans un programme très varié les visites ou activités susceptibles de les intéresser.**

Ne soyons cependant pas aveugles : le risque d'essoufflement est réel. Il doit être combattu par l'imagination, la créativité ; par l'apport, chaque année, de nouveautés. Les efforts de la Division du Patrimoine (Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine) et de tous les organisateurs locaux y concourent.

Evoquons la fréquentation de l'ensemble des activités, avant d'examiner les retombées et le suivi des « journées ». Récemment, on nous reprochait de brandir les chiffres de participation comme justificatifs. Jamais des chiffres, même basés sur des formulaires sérieux d'évaluation, ne constitueront une justification en soi. Ces chiffres sont simplement indicatifs et réclamés par la presse qui suit très heureusement l'événement de près chaque année. Il n'en reste pas moins que la progression de la fréquentation des activités est nette et régulière (de 70.000 visites en 1989, on a atteint 275.000 visites en 1994).

Mais bien plus que ces chiffres, le bilan, rédigé annuellement, doit être pris en compte et permet de convaincre de la raison d'être des journées du patrimoine, des efforts à mener encore et des perspectives.

A la lecture de ces bilans, on s'aperçoit que les journées contribuent de l'avis même des organisateurs à tisser des liens, à développer les contacts entre les décideurs et les organisateurs locaux, propriétaires privés ou associations. Elles permettent à de toujours plus nombreuses et jeunes associations de se faire connaître et valorisent indéniablement les actions de tous les relais.

Les « journées » sont l'occasion de recherches et de la publication d'ouvrages de qualité, tant de la part de l'Administration que des organisateurs. Le nombre de publications parues en 1994 en matière de patrimoine industriel, exposées à l'occasion de ce séminaire, en témoigne. L'expérience démontre que ces « journées » représentent un stimulant non négligeable pour susciter de nouvelles initiatives d'érudits, de professionnels et de scientifiques.

Au-delà, les « journées » sortent de l'ombre certains bâtiments ou sites et attirent l'attention de tous sur la nécessité de leur sauvegarde.

Les concours scolaires, organisés de 1989 à 1993, l'action « Adoptons un monument » largement développée en 1995, permettent de toucher à l'essentiel : la nécessité de sensibiliser une jeunesse très mal informée; les programmes scolaires ne prévoyant malheureusement rien en la matière.

Souhaités par le Conseil de l'Europe, les contacts transfrontaliers sont établis entre notre région, la Lorraine, le Grand-Duché de Luxembourg et aujourd'hui la Sarre. Un film consacré au patrimoine civil public scellera à nouveau cette collaboration en 1995.

« Des journées du patrimoine, pour quoi faire? » Nous croyons avoir répondu. « Que les esprits hantés par les journées du patrimoine » à la veille de leur septième édition (?), axée sur le patrimoine civil public, se rassurent : un secrétariat - permanent depuis novembre 1993 - travaille tout au long de l'année non seulement à la réflexion pour l'édition suivante mais aussi à un suivi. L'organisation de la première journée des organisateurs le 15 octobre 1994 et ce séminaire ne sont que des exemples. Le programme, déjà mis en place pour l'édition 1995, étonnera le public et les professionnels, tant par sa diversité que par sa qualité. Bénévolat, générosité dans l'effort, créativité sont chaque année au rendez-vous, gages de perspectives et de réussite ...

III. Questions et suggestions pour un débat

Elles concernent d'une part le patrimoine en général, et, d'autre part, plus précisément le patrimoine industriel.

A. Le patrimoine en général

- Les procédures d'intervention des fonds européens dans les travaux de restauration, si le propriétaire est privé, si le propriétaire est public.
- Complémentarité indispensable entre la sensibilisation grand public des grandes campagnes et la conscientisation des groupes locaux.

- Part prise par l'Aménagement du Territoire dans la protection des sites.
- Nécessité de provoquer chez l'enfant des questions sur sa relation avec le patrimoine et son devenir par une approche sensorielle et des jeux de rôle.
- Prise en charge par la Région wallonne d'un fléchage des sites et des villages wallons et de l'organisation d'événements d'un jour pour leur promotion (relations patrimoine et tourisme).
- Nécessité d'une étude sur les effets positifs et négatifs des sauvetages par gunitage.
- Faire des sites d'importance internationale à sauvegarder des lieux d'expérimentation de nouvelles pratiques, de formation aux métiers de la construction et du patrimoine.
- Enquête sur une journée du patrimoine au-delà de tout soupçon : retombées qualitatives au niveau de la sensibilisation du public, du secteur des entreprises, du secteur de l'Education et de la Formation.

B. Le patrimoine industriel

- Nécessité d'une étude générale de l'équipement technique et demande d'une assistance d'experts dans la compréhension du fonctionnement d'équipements et des machines, préalablement à des projets de restauration (suggestion de la création de groupes de réflexion et de travail).
- Nécessité d'études prenant en compte les aspects géo-typologiques et chromo-stylistiques.
- Place du patrimoine industriel désaffecté dans la ville d'aujourd'hui : sa valeur d'affectation.
- Envisager des réaffectations aussi proches que possible des besoins des habitants, du voisinage. Intégrer l'habitat dans la politique de valorisation du patrimoine industriel.
- Créer des circuits à partir des sites avec une thématique les reliant.
- Organisation d'une concertation-coordination entre Ecomusées - musées de Société.
- Il n'y a pas de patrimoine industriel sans archives. Problèmes posés par leur conservation.
- Réserver une place au patrimoine ferroviaire.

SYNTHESE DES TABLES RONDES

TABLE RONDE N° 1

MISE EN ŒUVRE D'UNE PREMIERE ACTION EN FAVEUR DU SITE A PROTEGER

Président : M. Jean DEFER

Rapporteurs : MM. Claude GAIER et Luc GENICOT

A. Introduction

1. Prise de conscience de la valeur d'un site

- fermeture ou événement qui attire l'attention sur une entreprise;
- prise de conscience par une population de la valeur d'un bien dans son environnement;
- projet de démolition ou menace de disparition à cause de la vétusté.

2. Mise en route du sauvetage

- sensibilisation de la population locale à l'occasion par exemple d'une journée du Patrimoine;
- création d'un groupe qui veut œuvrer à la sauvegarde du site;
- appel à des compétences;
- sensibilisation des pouvoirs politiques locaux et régionaux.

3. Création du projet

- *élaboration d'un projet d'utilisation du site :*
 - * attraction touristique
 - * logement
 - * activités industrielles
 - * activités culturelles
- *élaboration d'un budget :*
 - * frais d'investissements
 - * frais de fonctionnement
- *étude des moyens de financement*
 - * propres
 - * subsides locaux, régionaux, européens
 - * partenaires
- étude de la formule de gestion

B. Synthèse

1. Prise de conscience de la valeur d'un site

Il n'y a pas toujours nécessairement de prise de conscience d'un patrimoine industriel local par la population ou les autorités. Il existe parfois même, pour des raisons socio-professionnelles ou esthétiques, un phénomène de rejet. Le « classement » est lui-même perçu, selon les cas, comme une entrave ou une aide. Les Journées du Patrimoine peuvent jouer le rôle de catalyseur. Toutefois, de façon générale, c'est au moment où se pose la question du choix entre sa destruction ou sa conservation que s'opère généralement la prise de conscience d'un patrimoine industriel.

2. Mise en œuvre du sauvetage

Le statut juridique du bien à sauver est fondamental. Les droits du propriétaire privé sont incontournables, mais il y a des incitants à ce niveau.

Il convient en outre de sensibiliser le public et, préalablement, de le « cibler » afin d'identifier les destinataires de l'information. Parmi ceux-ci, les enseignants et les milieux scolaires devraient avoir une place de choix. De toute façon, une étude archéologico-technico-historique du patrimoine à sauvegarder est indispensable. Elle permet une évaluation qualitative qui servira de base au dossier. Il y a lieu de constituer également un groupe intéressé à cette action de sauvegarde, dont il constituera la cheville ouvrière. On réunira, en son sein, des compétences pluridisciplinaires. Les pouvoirs politiques locaux et régionaux doivent ensuite être sensibilisés sur base de ces approches préalables. Le mécénat peut également jouer son rôle.

3. Création du projet

Il est indispensable d'élaborer un projet bien « ficelé », tenant compte de tous les composants socio-culturels, touristiques, budgétaires et économiques. Il convient donc de faire preuve d'un grand professionnalisme dans cette approche, notamment dans l'appréciation financière des frais de gestion, gage de la faisabilité et de la viabilité à terme du projet.

En ce qui concerne la mise au point du mode de gestion du site à réhabiliter, il y a lieu de dépasser la formule du simple bénévolat, unanimement pratiquée et appréciée, certes, mais qui ne saurait assurer à elle seule la pérennité du projet ni ses développements futurs.

TABLE RONDE N° 2

DIRECTION, PROTECTION, CONSERVATION

Président : M. André MATTHYS

Rapporteurs : Mmes Nicole PLUMIER-LAGUESSE et
Myriam GOBLET

A. Introduction

Le patrimoine culturel immobilier

Le patrimoine immobilier de valeur historique, archéologique, scientifique, artistique, social ou technique se compose essentiellement de quatre éléments : les monuments, les ensembles architecturaux urbains ou ruraux, les sites et les sites archéologiques.

- Les mesures à caractère réglementaire aideront à une gestion réfléchie du patrimoine, même enfoui, et à l'amélioration générale du cadre de vie. Il faudra cependant mieux définir les moyens propres à assurer une saine et parcimonieuse gestion du patrimoine naturel ou culturel collectif. Il conviendrait d'améliorer l'outil que constitue l'«Inventaire du patrimoine immobilier de la Belgique/Wallonie» qui sera publié dans sa totalité en 1996. Il suffira pour ce faire d'élargir le concept typologique et chronologique au patrimoine mineur et aux valeurs architecturales plus récentes des XIX^e et XX^e siècles. Ces révisions et les suppléments en cours pour les centres urbains en mutation comme LIEGE doivent être continués et développés par priorité pour les villes importantes où des ensembles architecturaux entiers disparaissent ou sont fortement perturbés par de nouvelles constructions parasites.
- Le développement des inventaires thématiques sera accru pour permettre de recenser de manière exhaustive l'ensemble des spécimens d'un type de bien immobilier et opérer ainsi une sélection plus objective et plus univoque en vue du classement.
- Ceci suppose, en corollaire, une politique parallèle de déclassement des biens trop hâtivement protégés ou de ceux dont la valeur intrinsèque a fortement diminué depuis leur classement.
- Définir systématiquement autour des biens classés une zone de protection ne pourra qu'améliorer leur valeur patrimoniale en les préservant des perturbations architecturales anarchiques.

- On évitera à l'avenir d'introduire une gradation plus grande dans les taux d'intervention pour travaux de conservation sur biens classés en essayant d'affiner simultanément la hiérarchie de leur valeur. Cette dernière opération est très subjective et l'abandon de cette option évitera une diminution significative des candidats à la restauration et le désintérêt croissant des propriétaires des biens classés.
- En même temps, des encouragements fiscaux devraient pouvoir garantir l'intégrité des grandes propriétés patrimoniales où terres, monument, mobilier sont indissociablement liés depuis souvent des siècles. Toute aliénation est, là, appauvrissement du patrimoine culturel collectif et les pouvoirs publics seraient parfois obligés, dans un avenir proche ou lointain, de reconstituer ces ensembles à grands frais pour les deniers publics. L'exemple des grands domaines vidés de leur contenu ou détruits soit par décision politique, comme dans le régime communiste, soit à cause des appétits trop féroces d'une fiscalité aveugle est présent à toutes les mémoires. Le paradoxe est évident : la propriété individuelle a parfois une valeur culturelle collective. Ceci nécessitera du courage politique et des négociations avec l'Etat fédéral pour obtenir des aménagements au code des impôts sur les revenus des biens immobiliers et en particulier pour l'obtention de l'exonération partielle ou totale du précompte immobilier, de la déduction de certaines charges de conservation, de la déduction de dépenses de publicité et de libéralités. Il en sera de même pour les modifications au code des droits d'enregistrement, d'hypothèque ou de greffe qui relèvent également du pouvoir fédéral. Cependant, une partie des recettes de ces droits revient à la Wallonie et pourrait, le cas échéant, être utilement ristournée. Le code des droits de succession prévoit aussi que les recettes de ces droits reviennent à la région du dernier domicile du défunt. Une négociation est donc là aussi possible. D'autres formules alternatives de financement pourraient encourager la bonne conservation du patrimoine. La prise en charge, par les pouvoirs publics, d'une partie des intérêts d'emprunts contractés par les particuliers en vue de protéger, conserver et mettre en valeur leur patrimoine classé est une possibilité largement offerte. De même, apporter une garantie publique aux emprunts hypothécaires des mêmes particuliers seraient un complément utile. Créer un fonds régional du patrimoine susceptible d'être alimenté par des subventions publiques ou privées, mieux s'insérer dans des programmes de financement européen du patrimoine sont autant de voies à explorer.

- L'«Inventaire cartographié des monuments et sites classés en Région wallonne» sera régulièrement mis à jour et diffusé auprès des communes et des décideurs. Il leur servira à mieux compléter, le cas échéant, leur schéma de structure communal et en tout cas à mieux évaluer les risques que leur politique d'aménagement peut faire peser sur leur sol et leur sous-sol. Dans le droit fil de cette cartographie, il conviendra de revoir l'inventaire déjà ancien des sites par province et entamer la rédaction d'un inventaire des biens immobiliers par destination contenus dans les monuments historiques. Ceci est à réaliser, en complémentarité, entre autres, avec les « Répertoires photographiques du mobilier des sanctuaires de Belgique »; mais ceci n'est cependant pas une priorité immédiate.
- La valeur réglementaire accordée à l'atlas des sites archéologiques est de peu d'utilité, à cause de la mauvaise localisation de ceux-ci. Les grands travaux de fouilles exécutés récemment sur le tracé du TGV occidental à travers tout le Hainaut, ont montré les limites de ces atlas basés le plus souvent sur des prospections superficielles ou qui ne reflètent que l'état des connaissances bibliographiques. Cette carence entraînera à terme plus de désagréments pour les citoyens que d'utilité. Il reste que pour mieux connaître le sous-sol archéologique, il faudra réaliser un « Atlas des sites archéologiques de la Région wallonne » par arrondissement et par commune à l'instar de celui réalisé pour le patrimoine monumental. Ce travail de longue haleine demandera des investissements importants mais il est seul capable de répondre aux besoins d'un aménagement harmonieux, respectueux de traces du passé enfoui et de son potentiel culturel et scientifique. On s'attachera aussi pour ce faire à une localisation cadastrale précisée par des prospections pédestres ou autres. Cet atlas reprendra une étude sommaire du matériel archéologique récolté, consignera les traces des paysages fossiles et des méthodes d'acculturation ou des divisions anciennes de la terre en exploitant une masse importante de photos aériennes archéologiques actuellement encore disponibles. Des opérations similaires dans les régions limitrophes de la Wallonie permettront d'éviter les écueils d'un tel projet.
- Pour les centres urbains, l'édition des « Atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens » sera poursuivie et permettra ainsi de mieux gérer le sous-sol en harmonie avec les acteurs du développement de nos villes. Les expériences des grandes fouilles urbaines en cours à NAMUR, LIEGE, ou HUY sont garantes de la réussite en cette matière.

- Le « Règlement général sur les bâtisses en site rural » est aujourd'hui d'application dans 69 communes réparties en 8 zones géographiques. Il faudra étendre son application pour préserver les ensembles architecturaux ruraux. La prolifération actuelle des constructions à l'«originalité médiocre» détruit systématiquement le bâti ancien que l'on va admirer ailleurs, parfois fort loin.Paradoxe, alors qu'il suffirait d'intégrer dans le tissu rural de nos villages un bâti contemporain respectueux des formes et des normes en référence constante à la tradition et où tout pastiche grossier serait banni.
- Les aides à la rénovation et l'embellissement extérieur des immeubles d'habitation se muent parfois en primes à l'enlaidissement. La contradiction entre la subside des travaux et l'harmonisation nécessaire des modifications avec le bâtiment est là évidente. Une meilleure coordination des services pourrait là être très utile.
- L'information et la formation de tous les consommateurs du patrimoine doivent continuer à être encouragées. Le succès des « Journées du Patrimoine » et des années thématiques consacrées au petit patrimoine populaire wallon y appelle.Elles doivent être complétées par une politique éditoriale offensive où tous les niveaux de publics doivent être considérés et satisfaits. On touche là aussi au tourisme de qualité qu'une nouvelle gestion du temps libre rendra indispensable. Il conviendra, à cet égard, de privilégier une conservation intégrée dans un projet touristique local, régional, national voire international en complémentarité avec une mise en valeur pédagogique et culturelle. La compétence récente de la Région wallonne en matière de tourisme ne peut que faciliter cette intégration du patrimoine dans cette nouvelle mission régionale.
- Une complémentarité nécessaire entre tourisme et patrimoine doit s'exercer par priorité sur des sites et des monuments emblématiques qui jouissent déjà d'une affluence importante. Le volet social du patrimoine est ici patent.
- Enfin les efforts consentis pour encourager la formation aux métiers du patrimoine doivent être poursuivis. Qu'il s'agisse de chantiers ouverts aux apprentis par le biais de travaux garantis par accords-cadres sur le patrimoine exceptionnel, ou encore de la création d'une école du patrimoine.Cette formation spécialisée fait aussi cruellement défaut chez les architectes-auteurs de projets. Ceci postule des négociations avec la Communauté française qui a charge d'enseignement et l'Ordre des Architectes, pour mettre sur

piéd une formation spécifique en conservation du patrimoine immobilier culturel et en réservant les actes sur biens classés aux seuls titulaires et détenteurs de cette spécialité.

B. Synthèse

Conserver les murs mais aussi les meubles, les machines et le savoir-faire

Partant de la redéfinition du patrimoine immobilier par destination, l'accent est mis par les participants de la table ronde sur l'importance du maintien de la totalité des éléments du patrimoine.

En effet, la conservation d'une mémoire authentique et vivante du patrimoine passe par la conservation du bâtiment, de ses machines et de ses meubles. Elle passe aussi par la conservation du savoir-faire lié à ces machines et à leurs systèmes de production.

Dans ce contexte, il importe de s'interroger sur l'intérêt qu'apporte encore le maintien de l'usine à papier de MALMEDY sans sa machine à papier (bientôt cannibalisée).

Même interrogation pour les moulins d'ANHEE dont les machineries ont été transférées dans un musée liégeois. Sorties de leur contexte et vouées à l'immobilité, ces machines ont perdu de leur sens.

Combien d'éléments du patrimoine industriel ne sont conservés que partiellement, vouant les autres parties du bien à l'abandon ou à la destruction?

Pour maintenir le patrimoine vivant, il faut également conserver le savoir-faire qui s'y rapporte. A ZOLLINGEN en Allemagne, le maintien au sein du service éducatif de certains ouvriers de l'usine aujourd'hui transformée en musée permet aux visiteurs d'appréhender concrètement toute la richesse et l'authenticité de ce patrimoine.

Pour mener à bien de telles expériences, il importe donc de se pencher sur la problématique du patrimoine industriel avant son abandon ou sa désaffectation.

A défaut, le maintien des éléments significatifs du patrimoine devient une mission impossible.

Soutenir financièrement la mise en valeur du patrimoine industriel

Le peu d'interventions exemplatives dans le domaine du patrimoine industriel s'explique par le manque d'engouement que ce dernier suscite auprès de nos concitoyens ainsi que par le coût généralement très élevé de sa conservation.

Les propriétaires ou les organes de gestion du patrimoine industriel ne peuvent assumer seuls les dépenses de restauration et de mise en valeur.

Les pouvoirs publics ont dès lors le devoir de pallier à cette carence par un soutien financier adéquat.

Deux types d'interventions financières existent dans ce domaine.

Au niveau de la **fiscalité**, trois possibilités se présentent :

1. la déduction fiscale à l'IPP de la moitié des charges d'entretien et de restauration des biens classés accessibles au public et non donnés en location;
2. la réduction du taux de TVA à 6% pour la rénovation de biens de plus de vingt ans pour y faire du logement;
3. l'exonération du précompte immobilier des biens classés qui ne sont pas donnés en location ou qui ne font pas l'objet d'une exploitation.

Cette dernière aide s'applique uniquement en Région bruxelloise.

Au niveau des **subventions**, les pouvoirs régionaux compétents offrent également une aide non négligeable aux propriétaires de biens immobiliers classés.

Ces subventions s'élèvent de 60 à 95% du coût de la restauration en Région wallonne, de 40 à 60% en Région bruxelloise et de 40 à 80% en Région flamande.

Les participants déplorent toutefois la lenteur d'octroi des subventions, en particulier lorsqu'il s'agit d'interventions d'urgence ou de travaux de minime importance.

Cela dit, l'ensemble du patrimoine industriel ne peut bénéficier de ces différents leviers d'aide. On ne peut tout classer, ni tout subventionner. Il faut rechercher des moyens alternatifs.

Dans ce cadre, il est indispensable de mener une réflexion économique (telle que l'analyse coût/bénéfice) préalable à tout projet de rénovation ou de mise en valeur du patrimoine industriel.

Favoriser la prévention et l'entretien plutôt que la restauration

La prévention des dégradations et l'entretien courant du patrimoine sont primordiaux dans le cadre de toute politique de conservation.

Moins onéreux que la restauration, ils présentent l'avantage d'une prise de conscience des propriétaires de l'intérêt du maintien de leurs biens en bon état et de leur gestion en bon père de famille.

Différentes pistes existent en matière de promotion et d'entretien du patrimoine, qu'il s'agisse de prouver le bon entretien des monuments pour pouvoir bénéficier de subventions à la restauration, ou qu'il s'agisse d'offrir une assistance architecturale aux propriétaires et autres organes de gestion.

Les participants s'accordent en effet sur le fait que les propriétaires sont rarement contraires à la conservation de leur patrimoine, mais qu'ils ignorent ce qu'il faut faire, et surtout comment bien faire.

Cette double nécessité d'assurer l'entretien du patrimoine et l'assistance architecturale sur le terrain s'est traduite depuis quelques années par la création d'une cellule de maintenance du patrimoine wallon et du monumentenwacht en Flandres.

Les exposés relatifs au fonctionnement de ces organismes ont mis en exergue les moyens mis en œuvre pour inciter les propriétaires et entrepreneurs à intervenir rapidement, à savoir l'allégement des procédures administratives relatives à ces interventions, et la liquidation des factures dans les 21 jours de leur réception.

Ces expériences peuvent évidemment s'appliquer au patrimoine industriel. Ainsi, en Flandres, 15 à 20% des quelques 1.800 abonnés au Monumentenwacht sont directement liés au patrimoine industriel. A suivre ...

Différents points ont encore été abordés par la table ronde, comme l'importance de la mise en valeur du patrimoine industriel par des projets touristiques, la sensibilisation du public à l'intérêt du patrimoine industriel, ou la participation des associations et des citoyens à des projets de mise en valeur.

Les débats ont enfin conclu sur l'importance de la formation des architectes à la restauration du patrimoine architectural, dans la connaissance et le respect de ses caractéristiques propres.

TABLE RONDE N° 3

FINANCEMENT DE LA CONSERVATION - RESTAURATION

Président : M. Jean-Louis LUXEN, Secrétaire général d'ICOMOS

Rapporteurs : Mmes Françoise BUSINE et Maryse WILLEMS

A. Introduction

N.B.

- 1) Ce document d'introduction se réfère aux conclusions du groupe de spécialistes que j'ai eu l'honneur de présider dans le cadre des travaux du Conseil de l'Europe. Fondées sur les leçons des colloques de YORK, MESSINE et HALIFAX, elles ont été consignées dans un rapport qui, publié en décembre 1991, reste d'actualité.
- 2) Il est proposé d'examiner, en ayant ces conclusions en toile de fond, les conditions particulières de la conservation-restauration du Patrimoine industriel.

Jean-Louis LUXEN.

Besoins grandissants de financement

Conscience accrue de l'importance de la conservation, catégories toujours plus nombreuses de biens à protéger, interventions plus diversifiées : ces trois facteurs se sont traduits par une augmentation considérable des besoins de financement qui dépassent les possibilités des finances publiques.

Pour mobiliser les ressources nécessaires, il y a lieu de mettre en œuvre des mesures générales d'encouragement à la conservation et des mécanismes de financement nouveaux. L'idée-force est d'instaurer un partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Le financement privé, assuré d'une rentabilité normale, vient ainsi relayer l'action des budgets publics, donnant à ceux-ci un effet multiplicateur.

Valeurs économiques

Il est possible de faire état des retombées économiques importantes des dépenses de conservation - restauration. Plusieurs méthodes d'analyse ont été développées, fondées tantôt sur les rapports coûts -

bénéfices, tantôt sur des analyses financières, tantôt encore sur des études de bilan régional.

L'intérêt de ces analyses consiste à dresser le relevé exhaustif, non seulement des coûts, mais aussi des bénéfices des activités de conservation, y compris d'éléments qualitatifs, culturels et sociaux.

Du point de vue des finances publiques, les opérations de conservation, loin d'être des dépenses à fonds perdus, apparaissent ainsi comme de véritables investissements. Leur rentabilité varie, bien entendu, en fonction du degré d'intervention et du type particulier d'opération, dans tel ou tel contexte.

Les bénéfices économiques directs sont liés au nouveau cycle de vie d'un immeuble déjà amorti, à valeur symbolique importante et au soutien d'activités économiques à forte intensité de main d'œuvre et à haute valeur ajoutée.

Mais les bénéfices économiques indirects sont aussi importants. L'industrie touristique, notamment, qui est pour beaucoup tributaire de l'attrait des centres urbains anciens et des édifices historiques, constitue un secteur de développement économique important. En amont et en aval des opérations de restauration, de nombreuses activités bénéficient des retombées induites de ces investissements.

Cadre général favorable

Il convient de relever, au départ, l'importance déterminante de mesures générales, sans grandes incidences financières par elles-mêmes, en vue d'inciter à la conservation.

Clairement, à côté de la législation spéciale de protection, les prescriptions urbanistiques d'ensemble doivent faire prévaloir l'intérêt général. Par ses contraintes et exigences, elles influenceront les conditions économiques et orienteront les investissements privés.

Un meilleur équilibre est à rétablir dans les interventions publiques qui ont tendance à encourager les investissements dans la construction neuve. Divers mécanismes ont été mis en place pour encourager la reconstruction après la deuxième guerre mondiale, qui continuent d'agir, au détriment de la réhabilitation du bâti ancien. C'est notamment le cas en matière de logement. Une politique de blocage des loyers peut aussi décourager les investisseurs d'intervenir sur le marché et d'assurer l'entretien convenable.

Pour éclairer le public et aider les petits investisseurs, l'intervention d'un organe d'assistance architecturale et administrative peut être déterminante dans la décision d'investir dans la réhabilitation du patrimoine bâti.

Last but not least, la sensibilisation du public et des autorités locales aux valeurs de la conservation influence aussi l'orientation des investissements.

Analyse des genres de frais

La réhabilitation physique représente encore une préoccupation majeure, notamment en raison des dégradations dues aux diverses formes de pollution. Mais une attention accrue est accordée aux études préalables au lancement d'un chantier de restauration. Il a aussi été mis en évidence qu'un entretien régulier permet de prévenir les dégradations lourdes nécessitant des restaurations onéreuses. Dans certaines situations, il y a lieu de mettre en place une gestion particulière, ce qui donne une nouvelle dimension à la problématique de la conservation.

Montages financiers et administratifs

Les fonds de roulement, par un jeu de prêts et investissements avec remboursements et ventes, permettent de recycler les ressources financières disponibles. C'est au Royaume-Uni que les meilleures expériences peuvent être observées, basées sur une forte mobilisation civique locale. Récemment, le « National Restoration Fund » des Pays-Bas a donné à ce mécanisme une organisation à grande échelle très efficace.

Des garanties peuvent être apportées par des organes publics ou parapublics, en vue d'encourager les prêts hypothécaires et de couvrir la part de risque inhérent aux opérations de réhabilitation.

Les prêts à taux d'intérêt réduit, souvent pratiqués dans des opérations immobilières génératrices de retombées économiques indirectes, peuvent répondre à un large éventail d'actions de conservation, en particulier lorsque le bien immobilier est susceptible de rentabilisation : commerces, logements. Ainsi, dans les projets touristiques, la Banque Européenne d'Investissement intervient-elle régulièrement.

Le bail à réhabilitation permet à un locataire, dans le cadre d'un bail de longue durée, d'effectuer des travaux de restauration de son logement avec des aides et la garantie de pouvoir amortir ses investissements.

Les chantiers groupés de rénovation permettent de réaliser des économies d'échelle et aussi de mieux répondre aux besoins d'aménagement interne. Les politiques locales de permis de bâtir et de logement peuvent les encourager.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat que la France organise dans les secteurs sauvegardés visent à mobiliser, pendant une période déterminée, toutes les ressources disponibles, publiques et pri-

vées, nationales, régionales et locales, en vue d'obtenir un résultat marquant et de susciter un effet d'entraînement.

Les quotas d'investissements immobiliers des institutions financières et en particulier des compagnies d'assurance, dans la mesure où ils doivent être affectés à des immeubles anciens, pourraient contribuer à la conservation.

De nouveaux produits financiers, comme le leasing immobilier, les certificats fonciers ou la titrisation peuvent aussi être utilisés pour financer des opérations de rénovation dont l'importance demande qu'appel soit fait à l'épargne publique.

Des programmes de formation, notamment dans le cadre de la lutte contre le chômage, peuvent aussi être orientés vers les chantiers de restauration. Des précautions s'imposent et une sélection avisée des chantiers doit être opérée. Mais il y a là une mobilisation possible de main-d'œuvre encouragée par les gouvernements ou les Fonds Structurels Européens.

Finances publiques

Les crédits publics ne permettent pas de répondre aux besoins croissants de la conservation. Ils restent indispensables pour mener à bien certaines actions significatives. Cela peut consister en une prise en charge directe d'édifices historiques d'importance majeure. Cela peut consister aussi en une subvention des dépenses engagées par des collectivités locales voire, à certaines conditions, des propriétaires privés.

Les taxes sont aussi un outil de finances publiques susceptible de contribuer à la conservation du patrimoine en décourageant des comportements ou des situations nocives. Ainsi, des taxes sur les immeubles anciens abandonnés, que les propriétaires laissent se dégrader volontairement pour en rendre inéluctable la destruction. Ainsi, des taxes sur les chancres urbains laissés en friche dans un but de spéculation foncière.

Les réductions ou exonérations fiscales constituent un autre mode d'intervention à charge des finances publiques dont l'effet multiplicateur peut être très intéressant. Si les subventions publiques permettent d'établir des priorités et de bien cibler les interventions moyennant, en général, de longs délais et des pesanteurs administratives, les exonérations fiscales, par contre, mobilisent les moyens financiers avec plus de souplesse et de rapidité et incitent directement les propriétaires à agir, mais de manière beaucoup plus diffuse; elles sont ainsi particulièrement appropriées pour assurer l'entretien régulier des édifices.

Une « panoplie » étendue de réductions fiscales peut être utilisée en fonction des objectifs poursuivis :

- la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) peut être supprimée ou réduite sur les travaux aux immeubles anciens (plus de 30 ans) ou protégés;
- l'impôt sur la fortune ou sur les biens immobiliers peut être allégé, voir supprimé, pour ce qui concerne les édifices protégés, en raison des servitudes qui les grèvent et des lourdes charges d'entretien;
- l'impôt sur les mutations, successions et donations peut aussi tenir compte des contraintes frappant les immeubles historiques, notamment en vue d'éviter le démembrement;
- l'impôt sur les revenus peut, dans certaines limites et moyennant certaines conditions (entretien approprié, ouverture au public, par exemple), autoriser la déductibilité des frais de maintenance, des intérêts des emprunts contractés en vue de la réhabilitation, des charges de personnel d'entretien.

Le mécénat et le sponsoring ne se pratiquent généralement qu'à la condition d'une incitation fiscale déterminante. Même si les moyens financiers affectés par ce biais à la conservation restent souvent marginaux, il y a intérêt à les promouvoir. Il s'agit en effet d'une forme de partenariat public - privé souvent spectaculaire, qui mobilise les entreprises, les institutions financières ou des personnalités connues.

B. Synthèse

La table ronde n° 3 s'est d'abord penchée sur la définition de « patrimoine industriel ».

La première valeur est une valeur sociale; la seconde est une valeur économique.

Une interrogation fondamentale : que faut-il conserver? Il est évident qu'il faut faire des choix : on ne peut pas tout conserver, toutes les phases d'une industrialisation.

La grosse question à se poser préalablement est la suivante : est-il justifié d'engager une opération de conservation? Est-ce un bon investissement?

On a eu tendance à multiplier le patrimoine. Par conséquent, il faut de gros budgets pour l'entretenir. Néanmoins, le financement nominal ne correspond pas au financement réel : l'Etat récupère sa mise par une série de mécanismes.

Le problème du patrimoine industriel, c'est que c'est un autre patrimoine. On classe souvent dans l'industriel ce qui est de l'ordre du

monumental. Il y a là une distinction à faire. On ne sauve pas du patrimoine industriel en sauvant la coquille.

En matière de patrimoine, il subsiste pas mal d'ambiguïtés; il est dès lors nécessaire de rassembler toutes les raisons de sauver un patrimoine afin de définir un objectif commun.

Le patrimoine, c'est de la mémoire. En matière de patrimoine industriel, réutilisation et réaffectation sont des éléments essentiels pour sauver des témoins précis qui constituent des rappels, des jalons de l'histoire. Il est nécessaire de garder des exemples, en gardant constamment à l'esprit l'idée que le patrimoine industriel se situe dans une logique évolutive.

Il faut encore être conscient des relations d'amour/haine qu'entretiennent les gens qui ont vécu le patrimoine industriel (amour parce qu'on y a vécu, haine parce qu'on y a souffert). Une politique du patrimoine, c'est une politique du cadre de vie qui conduit à la conservation intégrée du patrimoine.

Sur le plan institutionnel, il faut déplorer un éparpillement des compétences (surtout à BRUXELLES). Mettre tout le monde d'accord sur un projet global prend énormément de temps. Toute décision est longue et difficile. Une politique du patrimoine industriel soulève en milieu urbain des problèmes de surface (immobiliser de grands espaces pour en faire quoi et que pourrait-on faire à la place?).

L'administration du patrimoine est inondée de demandes de renseignements, qui révèlent un réel besoin d'information en matière de patrimoine. Il y a là tout un travail de formation à effectuer dans les domaines de l'assistance administrative et de la gestion des projets. Le service public, en dialogue avec les associations, peut assumer ce rôle.

Finalement, est patrimoine ce qui est reconnu comme patrimoine par celui qui le regarde. C'est fondamentalement un problème de vision. Le patrimoine industriel est encore vu comme un chancre, le lieu de la perte de l'emploi.

En outre, beaucoup d'unités restent aux mains de privés. Dans ce cas, soit on continue l'activité, soit on démolit ce qui n'est plus rentable. Dès lors, on ne réfléchit pas en termes d'image. Heureusement, une certaine sensibilisation se manifeste aujourd'hui et les cas malheureux (les démolitions) sont devenus source de prudence et de réflexion.

En matière de patrimoine industriel, la maîtrise du sol présente souvent une dimensions particulière et surtout une source de difficultés.

Economiquement, il est intéressant de résoudre plusieurs objectifs convergents. Mais plus il y a d'objectifs, plus il y a d'administrations concernées, ce qui multiplie les difficultés.

Il est cependant important de souligner, aujourd'hui, une évolution très positive de l'administration dans le sens d'une plus grande compréhension.

Le patrimoine industriel en Wallonie représente plusieurs milliers d'hectares. On traite, bon an mal an, 1% de ce patrimoine. La dimension du problème est phénoménale!

Les gouvernements européens n'ont pas daigné inclure la rénovation des centres urbains dans le livre blanc. Cela vaut la peine de revenir à la charge ...

En guise de conclusion, la table ronde n° 3 a retenu les quatre éléments suivants :

l'intégration dans l'aménagement du territoire est quelque chose de positif, mais il faut être exigeant sur la qualification du patrimoine en question; il s'indique d'opérer des choix judicieux;

la plupart des intervenants ont insisté sur les besoins manifestes en matière - d'assistance - de communication avec le public. Il faut faciliter à tout prix le contact avec l'administration;

aux yeux des propriétaires privés, les moyens d'action requièrent à tout prix souplesse et rapidité de l'intervention;

avant de trouver l'argent, il faut avoir les idées claires et un bon projet; la question du financement n'arrive qu'au terme de la présentation d'un dossier.

TABLE RONDE N° 4

MISE EN VALEUR, PROMOTION, GESTION

Président : M. Jean-Pierre GAILLIEZ, Directeur de la Compagnie du Canal du Centre

Rapporteurs : M. Jacques CRUL,
Mme Brigitte VANDER BRUGGHEN

A. Introduction

Les situations concrètes rencontrées par chacun de ceux qui, un jour, ont été mêlés à l'aventure de la sauvegarde d'un morceau de notre patrimoine sont probablement toutes différentes ... Etablir une typologie des approches possibles en matière de mise en valeur, de promotion et de gestion n'est pas facile. La présente note trace quelques pistes de réflexion susceptibles d'alimenter la discussion de la table ronde 4. J'ai rassemblé certaines caractéristiques rencontrées dans des situations concrètes où des dossiers ont vécu une évolution positive ...

J.-P. GAILLIEZ.

Affectation

Est-il imaginable d'envisager mise en valeur et promotion d'un bien ou d'un site à sauvegarder en dehors de toute affectation? Faut-il rappeler que le seul classement d'un tel bien ne suffit pas à le protéger des conséquences du manque d'entretien, des dégradations « naturelles » et du vandalisme?

Promotion

«Spirit»

Je ne trouve pas le terme équivalent en français ... « Spirit » tient de l'enthousiasme, de la « ferveur » et de l'investissement personnel au service d'un projet. La mise en valeur d'un bien, d'un site est souvent une affaire d'amour, de relation vivante avec ce site. Le langage utilisé dans les dossiers de défense est d'ailleurs toujours très « émotionnel » ...

Cibles

A qui s'adresse la promotion? Aux propriétaires ... au pouvoir de « tutelle » ... au pouvoir subsidiant ... aux sponsors ... aux médias ... au grand public?

Des actes concrets avant où parallèlement aux dossiers théoriques

Une réalisation concrète, même modeste, pèse souvent beaucoup plus lourd que quelques kilos de dossiers; elle est de nature à donner confiance, à entraîner l'adhésion et l'enthousiasme des « cibles » potentielles (cf. cibles). Une réalisation concrète peut être photographiée, filmée, montrée, être à la base d'un « déclic » ...

Partenariat

Les forces à mettre en œuvre sont souvent titanesques. Chacune des « cibles » peut devenir partenaire actif. Les médias, par exemple, peuvent jouer un simple rôle de miroir ... ils peuvent aussi devenir « acteurs » ... il faut leur proposer un rôle qu'ils peuvent jouer ... Plus la « cible » à approcher est puissante, plus il faut pouvoir trouver le moyen d'utiliser sa propre force d'inertie pour avancer avec elle ... Il est essentiel de s'interroger sur l'attente du partenaire potentiel. Une question essentielle : « what's in for him? ».

Autonomie

Une certaine autonomie facilite la « maîtrise » de l'opération. Un « fonds de roulement » financier, aussi modeste soit-il, permettra de nouvelles initiatives en attente d'un partenariat plus vaste ...

Gestion

« Fil rouge mental » - cohérence

Il s'agit de « tisser » une sorte de toile d'araignée ... Chaque acte concret doit pouvoir prendre place dans un projet d'ensemble, même s'il vaut parfois mieux garder une certaine discrétion « stratégique » à propos de ce schéma, celui-ci permettra une efficacité redoutable.

Maîtriser la progression

Une action trop rapide et trop puissante peut avoir des effets très négatifs ... Imaginez les conséquences sur le public d'une grande pro-

motion à la TV mobilisant des centaines de personnes alors que techniquement l'accès du grand public n'est pas encore possible ...

B. Synthèse

Cette table ronde avait pour objet d'aborder les aspects de mise en valeur, de promotion et de gestion du patrimoine.

Nous avons d'abord parlé de gestion et ensuite de promotion. En effet, l'un conditionne l'autre.

Avant tout, il est important de comprendre les problèmes de la gestion. De même, il est difficile de parler de gestion sans toucher au financement ou au projet.

Le groupe de travail s'est basé sur ses expériences propres. Ce compte rendu rapporte donc les différents sujets dans l'ordre où ils ont été abordés.

La gestion

Le problème apparaissant en premier lieu est la sécurité. « Nous prenons ou avons tous pris des risques », telle est la pensée qui est ressortie de ce groupe de travail.

Du point de vue de la légalité, un site se doit d'être conforme à la législation (normes de sécurité, d'incendie, ...). Souvent, un grand investissement est nécessaire avant de pouvoir mettre le bien à disposition du public avec toutes les garanties de sécurité.

Il ne faut pas oublier les assurances. Coûteuses, elles ne peuvent pas toujours être prises en charge par les associations. Il faudrait remédier à ce problème par la conception d'une assurance-type ou globale. On pourrait également imaginer une assurance financée par un fonds public.

Le second problème est celui de la propriété. Souvent, un bien est confié à une association par bail emphytéotique. Il couvre une période de 27 à 99 ans. Ce type de bail peut être dangereux à terme. En effet, si le projet est bon, il y a danger de récupération. Paradoxalement, on pourrait se demander si la mission de toute association n'est pas de mettre en route un projet et de le céder un jour à d'autres. Comment être motivé en sachant cela?

La promotion

Différents moyens sont mis en œuvre afin de promouvoir un site : visites guidées, publications, activités culturelles (concerts, expositions,

pièces de théâtre, ...), activités pédagogiques, utilisation à des fins privées, ...

Cependant, il faut toujours une synergie afin d'assurer la pérennité d'un projet. Les cibles de chaque partenaire peuvent être différentes, mais sans synergie, il y a des risques que le projet dévie. L'âme, le « spirit », doit guider toute action.

Il peut exister différentes synergies : les synergies internes, associant différents partenaires avec des objectifs complémentaires, et les synergies externes, associant différentes instances.

Le but est d'assurer une base stable à tout projet. Les partenaires seront d'autant plus disposés à collaborer que le porteur du projet a la motivation profonde et qu'il met en évidence ce qui peut les toucher.

N'oublions pas que toute action est fragile et repose sur la persévérance et la compétence des personnes gérant le site. La meilleure des structures n'est rien sans les hommes qui la conduisent.

Une bonne promotion devrait veiller à assurer en fin de compte une autonomie de gestion qui permettra d'éviter certains écueils.

- Exemples :
- une faillite de l'entreprise aurait des conséquences sur l'action quand les projets sont liés;
 - changement du pouvoir politique;
 - changement de propriétaire.

Tout bon projet devrait combiner des objectifs commerciaux et des objectifs scientifiques. Dans ce cas, le rapprochement entre le tourisme et le patrimoine est positif.

TABLE RONDE N° 5

DES ITINERAIRES POUR UNE SENSIBILISATION AU PATRIMOINE INDUSTRIEL

Président : M. Guido VANDERHULST,
Directeur de la Fonderie à BRUXELLES

Rapporteurs : Mmes Denise BARBASON et Pascale de CALLATAÿ

A. Introduction

L'histoire du travail des hommes est indissociable des lieux de ce travail. L'histoire des droits sociaux et démocratiques est tout aussi indissociable de l'histoire des industries. L'industrialisation ne s'est pas faite non plus sans rapport à l'extraction des matières premières, leurs transports et, à l'autre bout, celui de la distribution et de la commercialisation des produits finis.

C'est dire si un « bâtiment industriel » ne se réduit pas à un trait architectural. Il est surtout le fruit, la conjugaison d'un ensemble complexe d'interventions, en fonction de la nature des matières premières, du procédé de fabrication et du travail de l'homme.

De la matière, de son acheminement, de sa transformation par des outils et des machines répondant à des procédés techniques de fabrication qui tout le temps évoluent, à la façon de considérer l'homme, la femme et l'enfant dont les gestes, la force et l'intelligence mettent en œuvre machines et matières, le bâtiment industriel est la trace, le cadre, le milieu, le creuset.

Organiser des itinéraires de sensibilisation au patrimoine industriel dans la ville et la campagne, dans les faubourgs et les banlieues, ne peut se limiter à décrire des immeubles et leur architecture.

C'est donc un fameux défi. Il s'agit en effet de souligner, d'apprendre à lire les murs souvent noirs et lépreux d'anciennes banlieues où le touriste n'a pas sa place, ou parfois majestueux et superbes sur certains sites industriels, pour y rappeler le geste anonyme de milliers de femmes et d'hommes qui ont fait et font encore de leurs mains ces mille choses de notre quotidien, du boire et du manger, de l'habillement aux outils, à l'habitat, aux meubles, aux déplacements, à la communication.

L'itinéraire industriel expliquera la façon dont les industriels ont conçu, payé et voulu l'implantation de certains complexes et immeubles, avec une volonté manifeste de contrôler le circuit de production, les coûts de production et la rentabilité du travail de l'homme. Il s'agit d'y voir l'apport des architectes et des modes, celui des ingénieurs et de l'évolution des techniques de construction, et les astuces des ouvriers eux-mêmes pour se faciliter la vie au travail.

Il s'agit encore d'expliquer et souligner l'implantation des industries et le lien qu'il y a entre elles, l'impact et les modifications apportées au paysage, l'articulation des fonctions urbaines, du logement des ouvriers, de leurs patrons et contremaîtres, aux entrepôts, aux tracés des canaux, des voies de chemins de fer et des routes.

Il s'agit aussi d'expliquer comment les procédés de fabrication fonctionnent, comment l'usine ou l'atelier sont, en quelque sorte, construits autour de ces procédés, comment et où sont situés les ouvrières et ouvriers et dans quelles conditions ils travaillent, comment et où ils revendiquent améliorations et dignité et pourquoi.

C'est donc que le guide chargé de pareils itinéraires n'est pas n'importe qui. Quelles exigences doit-on lui imposer et quelle sera sa formation? Est-il seul ou porte-parole d'une équipe de recherche? Il doit devenir, bien plus que sur d'autres itinéraires, communicateur d'une histoire de petites gens, mais aussi des techniques, et d'un vécu d'une complexité peu commune. Si la passion pour les hommes n'y est pas plus que pour l'architecture, de quelle patrimoine industriel parlera le guide?

Par ailleurs, comment le public sera-t-il informé de ces itinéraires quand, pendant si longtemps, on a fait du passé table rase et que cette histoire des conditions du travail est souvent synonyme d'exploitation, d'accidents et de nuisances? Et quand le public a été forcé de croire jusqu'ici, qu'il n'y a d'histoire et de patrimoine que des notables, des pouvoirs, des églises et des militaires?

Car ces immeubles et ces sites sont patrimoine d'une population qui parfois s'y est indentifiée et dont la poussière colle encore à la peau. Cette population a souvent vécu la fermeture des ateliers et industries comme un échec et une exclusion; c'est pourtant à elle de devenir les principaux vecteurs et acteurs de l'histoire racontée aux générations à venir. Le guide doit s'en persuader et rendre l'histoire qu'il a apprise à ceux qui l'ont vécue pour apprendre à son tour.

Comment convaincre les propriétaires d'immeubles industriels de l'importance d'en raconter l'histoire, d'en garder la lisibilité malgré les réaffectations nécessaires et de laisser accéder le public?

Et les autorités : comment faire pour que le patrimoine industriel ne se réduise pas à quelques belles architectures alors que bien des immeubles et sites n'ont de qualité que le témoignage et d'avoir été le creuset d'une longue et parfois très pénible histoire des hommes? Comment présenter la Culture industrielle comme une culture aussi?

L'histoire industrielle, technique et sociale n'est pas clôturée, elle s'écrit toujours ici et ailleurs et les drames d'ici se reproduisent ailleurs dans d'autres lieux de travail.

Si les racines de cette histoire, encore lisibles dans le réseau des immeubles, des sites industriels et des cités ouvrières de nos régions, ne sont pas valorisées et entretenues, comment les générations qui nous succéderont connaîtront-elles les acquis sociaux et démocratiques, techniques, industriels et économiques?

Pourront-ils être expliqués sans leurs cadres réels alors que l'époque industrielle est celle qui sans doute a le plus fait avancer la démocratie? Il n'est pas encore trop tard.

Éléments pour un débat

Pourquoi cette mode du « patrimoine industriel » quand l'industrie ferme, se restructure ou se délocalise? N'est-ce pas quelque peu mal-sain?

Patrimoine industriel et circuit de valorisation? Qui le définit, selon quels critères? Architecturaux, techniques, sociaux, affectifs ... scientifiques ou politiques?

Si le patrimoine industriel ne se réduit pas à l'immeuble, si le patrimoine est inscrit dans un paysage et n'est lisible souvent que par un itinéraire, qui peut apporter les informations crédibles sur la valeur des biens?

Un itinéraire du patrimoine industriel se prépare comment? Avec qui et en quoi la population qui a vécu avec et parfois dans les industries en question, est-elle à impliquer?

Quels sont les guides pour accompagner le public? Quelle formation et quelle vérification et par qui? Des techniciens, des travailleurs sociaux, des historiens, des acteurs de cette histoire industrielle et sociale ...?

Quels publics? Faut-il en privilégier certains? Les jeunes, les anciens, les gens qui ont vécu avec les industries sans jamais en connaître l'histoire? Les touristes?

Quel soutien attendre des autorités pour valoriser un site et organiser un circuit de « cimetières d'emplois »?

Quelle publicité faut-il faire, faut-il garder une certaine discrétion ou faire de « l'industrie touristique » avec exploitation commerciale des sites?

Faut-il faire payer ces itinéraires?

Quel lien établir avec les industries en activité?

B. Synthèse

Quels sont les guides pour accompagner le public ?

Pour des circuits consacrés au patrimoine industriel comme pour toutes visites guidées, les guides doivent pouvoir **s'adapter au public**. Selon l'expression de Monsieur Leboutte il est indispensable d'avoir « un savoir, un savoir faire et un faire savoir ».

La discussion rejoint le problème de la **formation des guides**. Ce problème est d'autant plus crucial pour le patrimoine industriel.

En effet, la **spécificité des guides du patrimoine industriel** réside notamment dans la pluridisciplinarité des connaissances : historiques, sociales, techniques, connaissances du patrimoine,...

La matière des guides du patrimoine industriel étant ancrée plus que tout autre dans la vie, il faut être attentif à ne pas se réfugier derrière la neutralité technique pour oblitérer le social.

Quel serait le guide idéal ? Ce guide serait-il le mineur, le chef instructeur d'une équipe de travailleurs, le guide formé théoriquement et faisant une synthèse ?

- Il faut être attentif
- à vérifier la recherche indispensable
 - à vérifier la communication des données
 - à éviter les débordements de tout type

Un encadrement scientifique avec vérification est définitivement indispensable. N'oublions pas que la formation de la relève est une question majeure en soi.

Il est également primordial d'avoir une **attention particulière au projet qui sous-tend les visites**.

- Va-t'on user du patrimoine = distraction ?
- Veut-on interpeller, faire changer d'attitude, éveiller la curiosité, donner lieu à une réflexion de citoyen responsable ?

Qui définit et selon quel critère le circuit de valorisation du patrimoine industriel ?

Il faut une analyse et une réflexion préalable pour **déterminer ce qui est identifié** par rapport à la région .

Déterminer ensuite un **fil rouge** = une hypothèse à priori.

En fonction de cette hypothèse à priori **établir un inventaire** des sites, des sources, des inter-activités et collaborations possibles. Il s'agit alors de faire le **lien avec l'actualité des entreprises et des hommes**.

Ce travail doit être sous-tendu par un **choix de société** préalable :

- comment éveiller l'esprit critique ?
- comment éveiller la curiosité ?
- veut-on que les participants s'impliquent ?
- comment structurer les jalons de la mémoire et ne pas se limiter à un circuit esthétique ?

Il doit être **pensé en fonction des types de groupes** auxquels on cherchera à s'adresser en adaptant le discours : les jeunes, les anciens, les gens ayant vécu dans les industries sans en connaître l'histoire, les touristes,...?

Des **itinéraires pour individuels** pourraient être un outil parmi d'autres de sensibilisation au patrimoine. En effet, ces circuits permettent une « école buissonnière » mais avec possibilité d'une information cohérente.

Il est alors d'autant plus indispensable d'établir :

- une concertation entre les différents lieux proposés (éviter la multiplication des initiatives et les doubles emplois)
- un document écrit reprenant les informations de manière structurée.

Faut-il faire payer ces circuits ?

Le **problème de la gratuité de la culture** est régulièrement débattu depuis longtemps.

Il reste important que les **circuits soient moins coûteux pour les enfants et les adolescents** (dans le cadre des classes du patrimoine par exemple).

Le **sponsoring de société reste délicat** par certains aspects. La question de la propriété et de l'usage est posée.

L'idée d'une certaine **souplesse avec adaptation au type de lieu et de public** est émise.

Quelle publicité faut-il faire, faut-il garder une certaine discrétion ou faire de l'«industrie touristique» avec exploitation commerciale des sites ?

Cette question aborde un point crucial.

La **réponse pourrait être une certaine mixité.**

Une attitude souple louant les services d'une attraction, d'un musée à une société commerciale à des tarifs cohérents par rapport au marché peut avoir en contrepartie une souplesse financière pour les enfants ou les jeunes **dans l'optique de la formation d'une citoyenneté responsable.**

Conclusions générales

**par le Professeur Jean BARTHELEMY,
Président d'ICOMOS Wallonie-Bruxelles**

Si je me risquais à extraire quelques idées générales à partir des rapports de chaque atelier, tels qu'ils viennent de vous être présentés, je ne pourrais qu'en réduire l'impact concret et opérationnel. Je m'en garderai donc bien et laisserai donc ces rapports intacts à la réflexion de chacun, en soulignant la densité et la variété des suggestions qu'ils contiennent.

A l'écoute de ces rapports, j'ai cependant pointé quelques mots-clefs qui peuvent servir de repères : mémoire, pérennité, synergie, pluridisciplinarité, éthique, partenariat et responsabilité. Chacun d'eux pourrait faire l'objet de larges commentaires. Je vous en ferai grâce.

Malgré tout, je ne me soustrairai pas complètement à mes devoirs, car il me semble essentiel de répondre brièvement au titre même, qui a été donné à notre séminaire : « Les Journées du Patrimoine. Et après? ».

Il est bon de se souvenir que l'impulsion des Journées du Patrimoine est donc le pari qu'elles impliquent, c'est le Conseil de l'Europe qui s'en est chargé dans le cadre de la politique de « conservation intégrée ».

En fait, cette politique, au sens large du terme, apparaît de moins en moins comme une simple démarche esthétique. Elle s'insère au cœur même de l'activité humaine. Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser, en quelque lieu que ce soit, les conditions concrètes qui ont permis le développement favorable des opérations d'amélioration du cadre de vie. Généralement, ces réussites résultent, pour une bonne part, des circonstances particulières qui les ont entourées; en urbanisme, elles correspondent habituellement à un moment privilégié où des groupes de citoyens décidés participent activement à susciter l'impulsion politique nécessaire à l'opération.

Vous mesurez l'étendue du défi à relever : mettre en place les conditions démocratiques permettant une nouvelle manière de gérer l'espace, une manière certes plus respectueuse des traces du passé, mais tout autant soucieuse de leur associer avec justesse et qualité les marques de notre temps.

Pour moi, les Journées du Patrimoine s'inscrivent modestement dans cette perspective. Car le temps ainsi réservé à l'observation collective

est le point de départ obligé d'une réflexion, d'une prise de conscience et finalement d'un changement d'attitude vis-à-vis des problèmes du cadre de vie. Ce réveil des consciences, c'est bien le sens que le Conseil de l'Europe a voulu donner à cette grande manifestation qui, en septembre, se déroule désormais dans plus de vingt-quatre pays européens.

Dans cette perspective, les lignes de force des Journées du Patrimoine se dessinent fort bien. A la dimension « touristique » du patrimoine, qui s'est imposée d'elle-même au départ de l'organisation des Journées et qui reste présente bien entendu, progressivement se sont ajoutées ses dimensions « dynamique », « humaniste » et « sociale ». Car, à travers les pierres taillées de nos grands monuments, à travers les mécanismes prodigieusement ingénieux de notre patrimoine industriel, c'est avant tout une démarche humaine que nous sommes appelés à découvrir; une démarche d'hommes de métier, fiers de leur travail, mettant tout leur talent et leur cœur à bâtir un monde nouveau et prometteur, rivalisant d'ingéniosité et de créativité pour tirer des matériaux toutes les ressources esthétiques possibles ... Formidable défi qui nous invite à la réflexion et au dépassement de soi pour être dignes de nos devanciers.

L'année dernière, quelles que soient ses ambiguïtés, le patrimoine industriel a été plébiscité. Comme je le disais en ouverture de ce séminaire, pour tous les professionnels de la restauration et de la réhabilitation, cette constatation ne peut que nous réjouir, car elle fournit la légitimité démocratique de notre action. Sans doute est-ce là l'un des mérites les plus concrets des Journées du Patrimoine.

Corollairement, la confirmation de l'intérêt porté par les citoyens envers le patrimoine pose de nouvelles exigences fondamentales. La diversité des questions posées et l'animation des débats de cet après-midi ont bien montré l'étendue de ces exigences.

C'est un appel évident à d'autres rencontres telles que celle-ci; rencontres sérieuses dans une atmosphère d'amitié et de compréhension mutuelles; rencontres fondamentales au cours desquelles les idées fusent et se frottent les unes aux autres. Dans cette perspective, je crois être déjà en mesure de vous annoncer qu'avec l'appui de la Région wallonne, une journée similaire à celle-ci pourra être organisée en fin d'année. Elle prolongera la réflexion sur le thème des Journées 1995, à savoir le patrimoine civil public; un patrimoine dont, il faut le souligner, nous assumons démocratiquement une part significative de la responsabilité collective.

Il me reste, au nom des organisateurs, mais aussi en votre nom, l'heureux devoir d'adresser mes félicitations et mes remerciements aux

quatre jeunes dames, qui ont mis toute leur énergie, leur charme et leur talent pour la réussite de cette journée. J'ai cité : Mmes Nicole PLUMIER-LAGUESSE, Françoise BUSINE et Maryse WILLEMS ainsi que de Mlle Anne GAILLIEZ.

Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles

Association sans but lucratif – siège social:

Musée d'Armes, Quai de Maestricht 8, B-4000 Liège (Belgique)

Tél. 041/21.94.16 ou 17 - Fax: 041/21.94.01

Conseil d'administration

Président: Jean DEFER

Vice-Présidents: Claude GAIER

Jean-Jacques VAN MOL

Secrétariat: Grand Hornu (Françoise BUSINE et Maryse WILLEMS)

Trésorier: Compagnie du Canal du Centre (Jean-Pierre GAILLIEZ)

Membres: Claude-M. CHRISTOPHE, Jacques CRUL, André DAGANT, Henri-Joseph DELREE,
Jean-Pierre DUCASTELLE, Luc-F. GENICOT, GRAND HORNU, Roger MOSSERAY,
A. SPITAEELS, J.C. SCHUMACHER, Guido VANDERHULST.

Cotisations annuelles

Membre individuel effectif: 500 FB

Associations culturelles: 750 FB

Associations commerciales: 1.000 FB

Membres protecteurs: 3.000 FB

A verser au compte 068-2019930-29 de l'A.S.B.L.

Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles,

Chemin de L'Apitoire 2, 7070 Le Rœulx.

Bulletin périodique trimestriel

Publié avec l'aide de la Communauté Française

Rédaction: Luc-F. GENICOT ou Jean-Pierre HENDRICKX, c/o C.H.A.B.

Collège Erasme, place Blaise Pascal, 1,

B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél.: 010/47.48.73 ou 47.49.19 ou 47.45.89

Fax: 010/47.25.79

René BRION

73, Berkendallaan - 1800 Vilvoorde

Tél.: 02/267.25.53

Editeur responsable: Claude GAIER

35/11, rue F. Lapiere

B-4620 FLERON